



Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 6 mai 2010

Présidence

Madame Marianne SAVARY, Présidente

Ouverture

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,
Monsieur le Syndic,
Madame et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,
Mesdames et Messieurs du public,
Chères téléspectatrices et chers téléspectateurs,

Il est 20 heures et donc temps de débiter notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

Je prie notre secrétaire Christine MORLEO de procéder à l'appel.

1. APPEL

Membres excusés :

Mmes et MM. les Conseillers : Anilda DEWARRAT, Silvia GIORGIATTI SUTTERLET, Alain ANGÉLOZ, Pascal GAFNER, Nunzio INDULZI, Alfons REITER, Fabien RICHARD, Dominique VIQUERAT.

Membres présents	92
Membres excusés	8
Membres absents	0
Effectif actuel	100

**2. APPROBATION DU PV DU 25
MARS 2010**

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

Quelqu'un a-t-il des remarques à formuler ?

La parole n'est pas demandée.

Vote

Le PV de la séance du 25 mars 2010 est approuvé à l'unanimité. Je remercie une fois encore nos secrétaires pour leur travail.

3. DÉMISSIONS

En date du 25 mars dernier, j'ai reçu le courrier suivant :

Mme la Présidente, Mmes et MM. le Conseillers,

Par la présente, je vous informe de ma démission du Conseil communal avec effet au 31 mars 2010.

Je tiens à remercier les membres de ce Conseil qui m'ont transmis une part de leur savoir et

qui m'ont permis de vivre des moments passionnants, électriques, émouvants et parfois, mais heureusement dans une moindre mesure, quelques instants de douces somnolences.

Dans tous les cas, cette période a été une source d'enrichissement et m'a donné le goût de me réinvestir, à l'avenir, pour cette magnifique commune.

Suivent les salutations d'usage, et c'est signé Sarah WINTEREGG.

Mme Sarah WINTEREGG a accédé au Conseil communal d'Yverdon-les-Bains au début de cette législature, soit au 1^{er} juillet 2006. Durant cette période, elle a participé à diverses commissions ad hoc.

Au nom du Conseil communal, je remercie Mme Sarah WINTEREGG pour son travail au service de notre assemblée et au sein de ses commissions. Je lui adresse également mes meilleurs vœux pour le futur.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

En date du 6 avril dernier, j'ai reçu le courrier suivant :

Mme la Présidente,

Par la présente, je vous informe de ma démission au sein du Conseil communal avec effet immédiat.

En effet, pour des raisons professionnelles, il m'est impossible de pouvoir continuer cette expérience, mais c'est avec une grande satisfaction que j'ai pu côtoyer pendant une trop courte période les événements politiques de la Commune d'Yverdon-les-Bains.

Suivent les salutations d'usage et c'est signé Giuseppe ALFONZO.

M. Giuseppe ALFONZO a accédé au Conseil communal d'Yverdon-les-Bains en octobre 2008. Il a fait partie de diverses commissions ad hoc.

Au nom du Conseil communal, je remercie M. Giuseppe ALFONZO pour son engagement au sein de notre Conseil et de ses commissions. Je lui adresse également mes meilleurs vœux pour la suite de ses activités.

4. ASSERMENTATIONS

Suite aux démissions de Mme Sarah WINTEREGG et de M. Giuseppe ALFONZO, le Conseil communal se retrouve avec deux sièges vacants. Le Bureau électoral a dès lors procédé aux remplacements de ces Conseillers.

Mme Anne GANDER, première des viennent-ensuite de la liste complémentaire du Parti socialiste, née en 1977 et domiciliée à la rue du Midi 40 à Yverdon-les-Bains, a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de Mme Sarah WINTEREGG.

M. Jean-François TROYON, premier des viennent-ensuite de la liste de l'ancien Parti radical ne siègera pas au Conseil communal, de même que M. Walter ECKINGER, suivant sur la liste, qui a renoncé à occuper ce siège.

Mme Irma Teresa NÄSCHER, troisième de cette même liste, née en 1955 et domiciliée au chemin des Sources 56 à Yverdon-les-Bains, a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de M. Giuseppe ALFONZO.

Je prie Mmes Anne GANDER et Irma Teresa NÄSCHER de bien vouloir s'approcher de la

table et invite notre assemblée à se lever.

Mmes Anne GANDER et Irma Teresa NÄSCHER, je vais maintenant vous lire le serment se trouvant à l'article 5 du règlement du Conseil communal. Suite à cela, à l'appel de votre nom, je vous prie de lever la main droite et de dire : « Je le promets ».

Lecture du serment par Mme la Présidente Marianne SAVARY

Mme Anne GANDER : « Je le promets »

Mme Irma Teresa NÄSCHER : « Je le promets »

Mmes les Conseillères, je vous félicite pour votre accession à ce Conseil et vous y souhaite la bienvenue. J'espère que vous y vivrez une expérience non seulement intéressante mais également agréable. Je vous remets à chacune un exemplaire du règlement du Conseil communal et vous invite à reprendre place dans la salle à votre convenance.

J'invite également l'assemblée à se rasseoir.

5. COMMUNICATIONS DE LA PRÉSIDENTE

DVD sur site

Suite à la décision prise à l'unanimité par le Conseil communal dans sa séance du 25 mars dernier, lors du traitement du préavis PR10.04PR, les séances du Conseil communal sont diffusées en direct sur le site de la Ville d'Yverdon, à la page du Conseil communal et ceci, dès aujourd'hui.

Il sera également possible de visionner ces séances en différé. Celles-ci seront archivées sur le site dans les jours qui suivent la séance du Conseil communal.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Lapin bleu

Suite au dépôt le 25 mars dernier de la pétition « pour la sauvegarde du Lapin Bleu », le Bureau du Conseil communal, dans sa séance du 12 avril dernier, a décidé de la renvoyer à la Commission des pétitions, selon l'article 68 du règlement.

Cette commission a d'ailleurs d'ores et déjà traité cet objet lors de sa séance du 28 avril.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Rapport de gestion

Je vous informe également que le rapport de la Commission de gestion a été déposé aujourd'hui par la Présidente de la Commission de gestion, Mme la Conseillère Catherine CARP. Il vous sera transmis prochainement.

Au passage, merci à celles et ceux qui n'ont pas reçu en arrivant l'enveloppe contenant le rapport de gestion de la Municipalité et les comptes de penser à la prendre en partant.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Démission de parti

En date du 5 mai dernier, M. Patrick DURUZ nous a fait part, dans un courriel, de sa décision de ne pas adhérer à la nouvelle entité issue de la fusion des partis radical démocratique et libéral yverdonnois. Il siègera comme radical indépendant au sein de notre Conseil jusqu'à la fin de la législature.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Décès

Le Conseil communal a eu la tristesse d'apprendre, la semaine dernière, la nouvelle du décès de M. Roger DOUDIN, père de notre huissière, Mme Danielle DOUDIN.

Au nom du Conseil communal, je présente nos plus sincères condoléances et adresse nos meilleures pensées à notre huissière et amie Danielle, de même qu'à sa famille.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Au point 14 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Un Postulat de M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF
- Une Interpellation de M. le Conseiller Jean-Louis VIAL
- Deux Questions de Mme la Conseillère Gloria CAPT
- Deux Motions de M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET

**6. COMMUNICATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ**

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

La Municipalité a-t-elle des communications à transmettre à notre Conseil ?

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Oui, Mme la Présidente.

CO10.03

Comme vous le savez, l'Entraide Familiale Yverdonnoise (EFY) a informé la Municipalité qu'elle n'entendait plus exploiter la garderie du Lapin Bleu dès cette prochaine rentrée scolaire.

La Municipalité, responsable du Réseau d'Accueil de Jour d'Yverdon-les-Bains et environs (RéAjr), a étudié diverses variantes afin de préserver d'une part les intérêts des parents, afin qu'ils ne se retrouvent pas sans solution de garde pour leurs enfants au mois d'août, et d'autre part pour le personnel, dans le but d'éviter des licenciements.

Rappelons que la garderie du Lapin Bleu est au bénéfice d'une autorisation d'exploiter de 17 places délivrée par le Service de protection de la jeunesse (SPJ). Malgré le fait que cette structure ne tourne pas à plein régime et enregistre régulièrement des places vacantes, la Municipalité a décidé de tenir compte de plusieurs paramètres évoqués par les parents et certains services partenaires utilisant cette possibilité de garde.

La Municipalité relève notamment :

- que cette garderie fonctionne avec un budget d'exploitation modeste, soit un déficit annuel en 2009 de l'ordre de Fr. 50'000.--;
- que les locaux situés à la rue du Four dans un bâtiment communal sont idéalement placés au centre-ville et devraient être mieux sollicités par les parents pour la prestation halte-garderie;
- que la prestation de garde sur inscription le matin de 7h30 à 12h30 répond aux besoins de certaines familles dont l'un des parents travaille le matin.

Décisions

Tenant compte de ces éléments, la Municipalité a décidé, lors de sa séance du 5 mai, d'assurer la poursuite des activités de cette garderie en en confiant la gestion et l'exploitation

à l'AYAPE (Association yverdonnoise pour l'Accueil de la Petite Enfance), qui gère déjà 3 lieux d'accueil à Yverdon-les-Bains. Le déficit prévu pour le Lapin Bleu de Fr. 40'000.- en 2010 fera l'objet d'une demande de crédit complémentaire. Pour 2011, la Municipalité inscrira au budget ordinaire un montant de Fr. 56'000.- qui sera attribué à l'AYAPE pour l'extension de ses activités.

Cette décision est prise à titre transitoire pour une année. Cela signifie que la Municipalité restera attentive au fonctionnement du Lapin Bleu en faisant procéder régulièrement à une évaluation des besoins par une analyse périodique de la fréquentation.

Voilà, Mesdames et Messieurs, ce que je souhaitais, au nom de la Municipalité, vous communiquer.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

Merci, M. le Syndic. Nous abordons maintenant les différents rapports des commissions en commençant par le point 7 de l'ordre du jour.

7. PRÉAVIS N° PR10.07PR

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 25'450'000.-- POUR LA RÉALISATION DE LA DEUXIÈME ÉTAPE DU CENTRE SPORTIF DES ISLES.

📖 M. JÉRÔME WULLIAMOZ, RAPPORTEUR.

Composition de la commission

Mmes et MM les Conseillers Laurence BALET, Aude BRIAND, Soufia FÉKIH, Silvia GIORGIATTI SUTTERLET, Jean-Marc COUSIN, Pascal GAFNER, Daniel HOFMANN, Yves VUAGNIAUX, Jérôme WULLIAMOZ .

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Jérôme WULLIAMOZ donne lecture des vœux de la commission ainsi que des conclusions de son rapport :

« Une partie de la commission relève le peu d'éclairage sur le site. Ils craignent les déprédations sur cet édifice. Cette dernière invite la Municipalité à réfléchir sur ce point. (caméras de surveillance, capteurs de mouvement pour les luminaires, etc...) »

Cette nouvelle construction va drainer du trafic à toutes heures. La commission désire rendre attentive la Municipalité de bien coordonner le projet AgloY et la nouvelle répartition des transports publics. »

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

Discussion sur article 1

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à une très grande majorité.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote	L'article 3 est accepté à l'unanimité.
<i>Discussion sur article 4</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 4 est accepté à l'unanimité.
<i>Discussion sur article 5</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 5 est accepté à l'unanimité.
<i>Discussion sur article 6</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 6 est accepté à l'unanimité.
<i>Discussion sur article 7</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 7 est accepté à l'unanimité.
<i>Discussion sur l'ensemble du préavis</i>	<u>Mme la Conseillère Carmen TANNER :</u> Ce préavis de Fr. 25'000'000.-- mérite tout de même deux ou trois mots. Le groupe des Verts tient à féliciter la Municipalité pour ce merveilleux projet. Son architecture est audacieuse. Le choix des matériaux, tout comme le choix de construire sous du Mynergie annonce un renouveau dans la conceptualisation des prochaines constructions yverdonnoises. Les Verts ne peuvent que s'en réjouir et se mettre ou se remettre au sport. <u>Mme la Présidente Marianne SAVARY :</u> La parole n'est plus demandée, la discussion est close.
Vote	Le PR10.07PR est accepté à l'unanimité. La Présidente remercie la commission pour son travail.
Décision du Conseil	Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission, et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide : <u>Article 1 :</u> La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux de réalisation de la deuxième étape du Centre sportif aux Isles, soient, la construction d'une salle triple de gymnastique, d'un pavillon parascolaire ainsi que les aménagements extérieurs y afférent ; <u>Article 2 :</u> Un crédit d'investissement de Fr. 24'400'000.-- lui est accordé à cet effet ; <u>Article 3 :</u> La Municipalité est autorisée à intégrer un système de ventilation à la salle triple de gymnastique ;

Article 4 : Un crédit d'investissement de Fr. 400'000.-- lui est accordé à cet effet ;

Article 5 : La Municipalité est autorisée installer des panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle triple de gymnastique ;

Article 6 : Un crédit d'investissement de Fr. 650'000.-- lui est accordé à cet effet ;

Article 7 : La dépense de Fr. 25'450'000.-- sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte no 3552 « Centre sportif aux Isles, étape 2 ». Le montant de Fr. 20'800'000.-- sera amorti en 30 ans au plus. La dépense de Fr. 650'000.-- sera amortie par le compte 928.1801.01 « Fonds pour les énergies renouvelables ».

8. PRÉAVIS N° PR10.09PR

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 3'775'000.-- POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX NÉCESSAIRES AU RÉAMÉNAGEMENT DU CHEMIN DE LA SALLAZ ENTRE L'AVENUE DES SCIENCES ET L'AVENUE PIERRE-DE-SAVOIE, AUGMENTATION DU GABARIT À HAUTEUR DE 4 M 50 AU DROIT DU PONT CFF.

📖 MME ANNA-RITA BARTOLOTTA, RAPPOTRICE.

Composition de la commission

Mmes et MM les Conseillers Anna Rita BARTOLOTTA, Martine FREY TAILLARD, Marinette NICOLLIN, Jean-David CHAPUIS, Yvan GINDROZ, Christian GIROUD, Jean-Jacques HERZOG en remplacement de M. Martin BARAGAÑO, Olivier MAIBACH. M. le Conseiller Michaël THÉVENAZ était absent.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, Mme Anna-Rita BARTOLOTTA donne lecture des deux souhaits émis par la commission ainsi que des conclusions de son rapport :

« Eclairage public : l'éclairage public sera déplacé le long du nouveau trottoir et de la piste cyclable. La commission, à l'unanimité de ses membres, souhaite qu'une attention toute particulière soit apportée au choix de cet éclairage qui devra être le plus économe possible.

Signalisation routière : la commission souhaite également que la signalisation routière temporaire ainsi que les itinéraires de déviation soient clairement indiqués ».

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

Discussion sur article 1

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité et une abstention.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité et une abstention.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à l'unanimité et une abstention.

Discussion sur l'ensemble du préavis

La parole n'est pas demandée.

Vote

Le PR10.09PR est accepté à l'unanimité et une abstention.

Décision du Conseil

La Présidente remercie la commission pour son travail.

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux de réaménagement du chemin de la Sallaz entre l'avenue des Sciences et l'avenue Pierre de Savoie, augmentation du gabarit à hauteur de 4 m 50 au droit du pont CFF, selon le projet et les plans présentés.

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 3'775'000.-- lui est accordé à cet effet ;

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée aux comptes investissement n°1481 « Réaménagement PI CFF La Sallaz », pour les travaux du service travaux et environnement, et investissement n° 4207, pour les interventions du service des énergies et amortie de la manière suivante :

- Fr. 469'000.-- (collecteur ES et réseau d'évacuation des eaux de surface de la chaussée) par prélèvement direct sur le fond d'épuration des eaux;
- Fr. 2'871'000.-- (superstructure chaussée, soutènements, acquisition de terrains) seront amortis sur une durée de 30 ans au plus;
- Fr. 129'700.-- par prélèvement sur le fond de renouvellement de l'eau;
- Fr. 140'000.-- par prélèvement sur le fond de renouvellement du gaz;
- Fr. 62'000.-- par prélèvement sur le fond de renouvellement de l'électricité;
- la dépense pour l'éclairage public de Fr. 103'300.- sera amortie sur 20 ans.

9. PRÉAVIS N° PR10.10PR

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 2'100'000.-- POUR L'ACQUISITION DE 7'950M² DE LA PARCELLE 2'174 DITE DU PARC PIGUET, EN RÉPONSE À LA MOTION DE MME LA CONSEILLÈRE SARAH WINTEREGG.

📖 M. VASSILIS VENIZELOS, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES AFFAIRES IMMOBILIÈRES, RAPPORTEUR DE MINORITÉ.

📖 MME VALÉRIE JAGGI-WEPF, RAPPORTRICE DE MAJORITÉ.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de majorité de la Commission des affaires immobilières, Mme Valérie JAGGI-WEPF apporte une correction aux dates auxquelles la commission a siégé : il s'agit bien du 30 mars et du 13 avril, toute la commission a siégé le 13 ! Elle donne ensuite lecture des conclusions de son rapport.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ont reçu une copie du rapport de minorité de la commission des affaires immobilières, toutefois, M. Vassilis VENIZELOS explique qu'étant donné l'importance du dossier, il va donner lecture de larges extraits du rapport :

Lecture du rapport de minorité

Tout d'abord, rappeler que toutes les voies juridiques ont été épuisées et qu'aujourd'hui le promoteur est en possession d'un permis de construire valide qui lui permettra, dès le 15 juillet, à l'échéance de la convention, d'engager les travaux.

La solution qui nous est proposée ici est donc le fruit de négociations difficiles, durant lesquelles la Municipalité a tout mis en œuvre pour tenter d'atténuer les effets d'un PQ mal

conçu. Ainsi, même si cette action ne pourra pas empêcher la construction de l'immeuble incriminé, la possibilité de valoriser le parc Piguet et de l'ouvrir au public ont incité la minorité de la Commission à soutenir cette opération de la dernière chance.

1) L'opération de la dernière chance

Refuser ce préavis c'est renoncer à la mise en valeur d'un site naturel et archéologique d'importance nationale et son ouverture au public. Il est en effet illusoire d'imaginer négocier avec les 60 futurs propriétaires le rachat de cette parcelle une fois que le bâtiment sera construit. De plus, les promoteurs renonceraient alors à la modification envisagée du projet qui prévoit la création d'un passage public directement depuis la rue du Valentin. En effet, le promoteur bénéficie d'une dispense d'enquête qui lui permettra de revenir au projet initial (2007), sans ouverture sur la rue du Valentin.

L'opportunité d'acquérir le parc et de permettre à la population yverdonnoise de se le réapproprier est donc unique.

2) Un parc archéologique accessible au public, ça sert à quoi, me diront certains?

Plusieurs commissaires ont exprimé leur scepticisme sur la capacité du projet à répondre aux besoins de la population yverdonnoise. La minorité de la commission considère au contraire qu'un tel site permettra la satisfaction d'un besoin d'intérêt général pour différentes raisons :

➤ Enjeux patrimoniaux :

Le Castrum est porteur d'une part de l'histoire et de l'identité de notre ville et il convient de le préserver et de le valoriser, en le sortant de l'oubli. Il constitue le patrimoine commun des générations futures, à l'égard desquelles nous contractons une dette de transmission.

➤ Enjeux sociaux :

Les espaces verts et publics forment des lieux de rencontre et de convivialité qui renforcent le sentiment d'appartenance des citoyens à leurs territoires au quotidien. Dans un secteur de la ville destiné à accueillir une densité particulièrement importante, il est indispensable de prévoir des poumons de verdure pour garantir une certaine qualité de vie aux habitants, travailleurs et autres passants. De plus, dans l'organisation de l'espace urbain, les espaces verts favorisent la mobilité douce. En effet, le parc est situé au cœur d'un réseau de déplacement (...) et l'ouverture au public permettrait la fluidité des parcours et la continuité pour les promeneurs.

➤ Enjeux paysagers :

Les espaces verts ont un rôle structurant du point de vue urbanistique. Ils permettent d'organiser la trame générale de l'urbanisation en offrant des éléments de repères et de "respirations visuelles". Comme les espaces bâtis, les espaces verts offrent des atmosphères particulières qui forgent l'identité d'un lieu. Si cette richesse paysagère était ouverte au public, son attractivité constituerait aussi un atout touristique.

➤ Enjeux environnementaux et écologiques :

Du point de vue écologique, les espaces naturels favorisent la biodiversité et constituent des habitats précieux pour la faune (...). Bien que la végétation du parc ne soit pas menacée par un éventuel refus de notre Conseil d'accepter ce préavis, la maîtrise foncière permettrait aux services communaux d'assurer une gestion saine et cohérente de cet espace. De plus, son ouverture au public permettrait à l'ensemble des yverdonnois de profiter directement de cette richesse végétale, en plein centre-ville.

Décider d'acquérir une partie du parc Piguet, c'est considérer que ces enjeux sont importants et qu'ils concernent l'ensemble de la population.

3) *Mais au fait, notre patrimoine, ça vaut combien ?*

Le point le plus contesté par les membres de la commission est le prix de la transaction qui s'élève à Fr. 251.-- le m². Si tout le monde s'accorde à dire que le montant est élevé, la minorité de la commission tient à relever plusieurs éléments qui relativisent la somme engagée :

- c'est le prix à payer pour réparer les erreurs du passé ; Nous avons adopté un PQ mal conçu en 2003, nous devons faire face à cette décision et nous devons tenter de la corriger au mieux.*
- si l'on peut effectivement considérer que le promoteur fait une bonne affaire, certains parleront de cadeau, ce n'est pas une raison pour priver l'ensemble de la population yverdonnoise d'un parc public de qualité ;*
- le prix du terrain à bâtir dans le secteur se négocie à près de Fr. 600 le m²;*
- cet investissement est à appréhender dans une perspective de développement de la ville sur plusieurs générations ; Il ne s'agit pas d'amortir ce montant engagé en 10 ans ou en 20 ans.*
- cette acquisition est l'occasion de transmettre aux générations futures un patrimoine culturel et naturel préservé et valorisé ;*
- cette acquisition nous permettra d'offrir un espace vert et public de qualité à la population ;*
- l'aménagement prévu offrira une plus-value importante à la ville, ce n'est pas négligeable quand on pense à l'attractivité touristique que peut représenter un tel lieu et la capacité d'un tel lieu à rendre la vie plus agréable pour de potentiels nouveaux habitants.*
- notre Conseil a exprimé son souhait de voir se développer une politique foncière communale. Je rappelle que nous avons bénéficié de la vente de différents terrains aux Champs-Lovats ces deux dernières années qui nous ont apportés 4 millions de francs. Dans une logique de politique foncière, où la commune se débarrasse et vend des terrains jugés non stratégiques pour pouvoir acquérir et investir en d'autres lieux, cela me semble cohérent.*
- Et enfin, c'est un point important, si les collectivités publiques ne débloquent pas de moyens pour développer des espaces publics, qui le fera ?*

4) *Conclusion : priorité ou opportunité ?*

Le jeu politique veut que chaque groupe d'intérêt défende des priorités qui lui sont chères. La réduction de la dette publique, la création de logements, le développement des énergies renouvelables ou le renforcement de la sécurité n'auront pas la même place dans l'échelle des valeurs des différents groupes. On peut considérer que le développement d'un réseau cyclable performant ou la rénovation de notre réseau routier sont des chantiers beaucoup plus importants que l'acquisition d'une parcelle, et que ces millions seraient mieux investis ailleurs.

La minorité de la commission vous invite à considérer la demande qui nous est faite sous un autre angle. Il ne s'agit pas de privilégier cet investissement au détriment d'un autre, mais de saisir une opportunité qui sera unique. (...) Voulons-nous ouvrir au public le parc Piguet ? Voulons-nous transmettre aux générations futures notre patrimoine culturel et naturel ? Voilà les questions auxquelles, la minorité de la commission vous invite à répondre par l'affirmative en soutenant le projet tel que présenté(...).

Mme la Conseillère Valérie JAGGI WEPF :

Vu le développement du Président de la Commission des affaires immobilières, je me permettrai de demander l'accord de lire l'entier du rapport de majorité.

Lecture du rapport de majorité

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

Allez-y, c'est bien sûr votre droit en tant que rapportrice.

Mme la Conseillère Valérie JAGGI WEPF :

La majorité de la Commission regrette que le présent préavis se base uniquement sur le prix d'achat du terrain et qu'il n'inclue pas les coûts qui lui seront consécutivement ajoutés, à savoir:

- Aménagement du parc projeté.
- Frais d'entretien annuels de la végétation et des infrastructures.
- Nettoyage.
- Service de gardiennage (parc fermé la nuit).

Sur la base des renseignements fournis par les représentants présents de notre exécutif, l'aménagement devrait coûter près d'un million de francs et les frais inhérents à l'entretien et à l'exploitation ne sont pas encore évalués.

Il s'agit donc d'un coût global de plus de Fr. 3'000'000.-- pour l'achat et l'aménagement, auquel s'ajouteront les frais d'entretien habituels pour ce genre de réalisations.

Investissements à réaliser à court et moyen terme pour notre ville.

Les investissements en cours ou annoncés pour Yverdon sont très importants, pour rappel une liste non-exhaustive :

Garderie quai de Nogent 5:	Fr. 5'320'000.--
Ecole de Musique et la «Croquette» au Quai de la Thièle:	Fr. 8'100'000.--
Bâtiment de l'Ancienne-Poste:	Fr. 3'905'000.--
Réaménagement du chemin de la Sallaz:	Fr. 3'775'000.--
Réfection de la rue des Uttins:	Fr. 2'874'000.--
Réfection de la rue de l'Indépendance:	Fr. 2'442'400.--
Centre Sportif «Aux Isles», que nous venons de voter:	Fr. 25'500'000.--
AggloY, après déduction de l'éventuelle participation de la Confédération :	Fr. 75'000'000.-- min
Aménagement de l'ancien site Arkina:	Fr. 10'000'000.--
Equipement et aménagement du Coteau-Est:	Fr. 9'000'000.--
Poursuite de l'entretien des réseaux SIE-SIG-SIO, par année min	Fr. 2'000'000.--

Il convient de prendre également en compte toutes les réalisations à entreprendre dans le cadre de l'augmentation de la population de notre ville, laquelle pourrait compter 30'000 âmes ou davantage dans un proche avenir.

Au surplus, les rentrées fiscales devraient tendre vers la baisse pour ces prochaines années. Cette citation de la Municipalité est reprise du rapport établi lors de l'établissement du budget. Citation : CARACTERISTIQUES DU BUDGET 2010 (PR09.41 du 30.10.2009) : Consciente que la situation économique aura une influence non négligeable sur les comptes 2010, notamment au niveau des rentrées fiscales et sur le coût de la facture sociale, la Municipalité a construit le budget 2010 avec une certaine prudence et le souci permanent de la maîtrise des dépenses.

Implantation du site

Le projet se situe dans une zone cloisonnée sur trois côtés qui le rend peu visible des promeneurs. Les touristes fréquentant Yverdon-les-Bains pourraient passer dans le secteur sans même imaginer qu'un parc public se cache derrière les façades des bâtiments longeant la rue du Valentin. L'argument de passage piétonnier n'est pas convaincant, car l'économie de distance à parcourir n'est que de quelques mètres.

Fréquentation des parcs publics yverdonnois

Les parcs existants (Entremonts, 4 Marronniers, Cygnes) ne connaissent qu'une faible fréquentation alors que leur visibilité est plus grande que celle projeté au Valentin.

Le Parc du Castrum

Le parc Piguet ne détient qu'un seul mur du Castrum à l'entrée du côté de la rue des Jordils. Des fouilles ont déjà été effectuées et plus rien ne devrait ressortir dans le parc Piguet. Le parc du Castrum n'est pas « amputé » par le fait de ne pas acquérir le parc Piguet et permettrait tout à fait d'en saisir l'ampleur. L'aménagement peut tout à fait rester homogène et cela ne gêne en rien le réaménagement du site.

Conséquences d'un refus du préavis

La parcelle concernée est inconstructible. Outre le fait que la fréquentation du site serait exclusivement réservée aux propriétaires, son entretien leur incomberait, ce qui ne serait pas sans conséquences sur les charges d'exploitation de la future PPE.

Malgré cela, conformément au plan de quartier, les 7'950 m² demeureront une zone verte au cœur de notre cité.

Position de la majorité de la Commission

La majorité de la Commission ne désespère pas que les futurs acquéreurs soient réceptifs à des arguments qui seraient susceptibles de convenir à chacune des parties.

Et là, j'insiste : Toutes les possibilités ont-elles été envisagées ?

Par exemple, les partenaires de la PPE pourraient rester propriétaires du fonds tout en laissant l'aménagement et l'entretien à la Commune en échange de son ouverture au public.

Je vous ferai grâce des conclusions puisque je vous les ai lues toute à l'heure. Merci.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

La discussion est ouverte sur l'article 1.

Mme la Conseillère Maryse SCHNEIDER :

J'ai bien lu les deux rapports de notre Commission et permettez-moi de présenter la position suivante : notre Ville peut se flatter d'avoir des parcs, un lac, des cours d'eau, des canaux, et des rivières qui la traversent. Cela fait sa beauté et la joie de ses habitants. Les lieux les plus fréquentés sont la plage et les rives du lac, bien sûr avec le soleil qui, je crois, ne va pas tarder à arriver, mais aussi le Jardin japonais. C'est un des parcs situés en plein centre de notre Ville et très populaire, fréquenté par les personnes âgées, les familles, les enfants et tous ceux qui passent entre la gare et la Ville pour faire une petite pause.

Il me semble que le parc Piguet ne jouera pas autant ce rôle de lieu de rencontre et de convivialité, mais plutôt un lieu de passage, au plus, un lieu de promenade pour les gens du quartier. Je suis un peu trop, entre guillemets, « sociale », pour donner de l'argent si facilement à un promoteur et je souhaiterais plutôt que ces Fr. 2'000'000.-- d'achat et Fr. 1'000'000.--

prévus pour l'aménagement, soient investis dans un projet entre gare et centre, endroit plus porteur, projet dont on parle depuis de nombreuses années dans les couloirs de l'Hôtel de Ville. Créer des parkings souterrains, et valoriser cette partie du centre-ville, me semblent prioritaires.

Bien que je ne sois pas très matheuse, j'ai fait ce petit calcul : le parc Piguët garantit une occupation d'environ 180 personnes, soit 100 appartements, occupés en moyenne par 3 personnes. Donc, pourquoi la Commune achèterait-elle et entretiendrait-elle un terrain qui de toute manière sera bien occupé et entretenu par les habitants des lieux ? On peut penser que ce seront des heureux privilégiés, mais il n'est pas interdit de s'en faire des amis pour s'y faire inviter.

Enfin, en ce qui concerne la mise en valeur du Castrum, je vous assure, j'y suis bien sensible. Mais si j'ai bien compris, il n'y a que 20% du mur qui ne sera pas accessible si nous refusons l'achat du parc.

Je voudrais aussi rappeler que, dans nos caves des Anciennes Casernes croupissent, excusez-moi du terme, des centaines et des centaines de pierres, d'objets, de fragments, datant parfois de plusieurs millénaires et qui ne sont pas du tout mis en valeur. Alors, où sont nos priorités ? Ne devons-nous pas prendre soin de et mettre en valeur ce que nous avons déjà découvert ? J'ai aussi confiance en nos urbanistes qui, sans le parc Piguët, sauront mettre en valeur la zone Cimetière-Philosophes et Valentin, avec toute la créativité dont ils ont fait preuve dans d'autres endroits de la Ville.

Pour ces diverses raisons, le groupe UDF vous recommande de refuser ce préavis tel qu'il est présenté. Merci.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

Mme Gloria CAPT, vous aviez demandé la parole toute à l'heure ?

Mme la Conseillère Gloria CAPT :

Je pense que la Commission des finances s'est prononcée sur cet objet. Je souhaiterais connaître le préavis de cette Commission avant d'aller plus avant dans la discussion, et cas échéant, de revenir au micro du reste.

M. le Conseiller Pierre HUNKELER :

Bien volontiers. La Commission des finances s'est penchée sur ce préavis, elle a constaté que la Commission des affaires immobilières avait traité très en détails tous les aspects financiers, et elle s'est posée deux questions.

- La première question : est-ce que la Commune peut s'offrir le parc Piguët ?

La réponse, puisque nous avons en primeur les comptes de la Ville de l'an dernier et l'évaluation générale des finances, a été oui.

- La deuxième question était : est-ce que la Commune doit acheter le parc Piguët ?

La réponse a été non par 5 voix contre 3, donc une minorité dont je fais évidemment partie. Mais c'étaient les deux questions essentielles pour nous. Comme je l'ai dit, les aspects financiers ont été plus que largement traités déjà par la Commission des affaires immobilières.

M. le Conseiller Laurent GABELLA :

Je décline mes intérêts : je suis Vice-président de la Société du Castrum romain d'Yverdon-

les-Bains, et j'interviens à ce titre, mais pas seulement. J'interviens aussi en tant que citoyen, persuadé que les avantages culturels d'une cité contribuent de façon déterminante à son rayonnement et par là-même à son succès.

La mise en valeur des vestiges du Castrum à travers la réalisation d'un parc archéologique est un projet enthousiasmant, à la hauteur, ne l'oublions pas, d'un monument classé d'importance nationale. Il faut aujourd'hui un réel effort d'imagination pour se représenter ce que pourrait être un tel projet, mais cet effort ne doit pas être un obstacle à l'acquisition de la parcelle qui nous est proposée ce soir. Il n'est en effet pas difficile de constater le rôle déterminant de ce terrain dans le périmètre du Castrum. Y renoncer amputerait gravement toute tentative de mise en valeur de ce patrimoine.

Pour cette raison, l'acquisition de cette parcelle ne peut pas être comparée à une opération foncière quelconque. Elle est un pas dans une perspective plus vaste, perspective qui ne peut avoir lieu qu'à cet endroit. Le Castrum se situe là, et sa mise en valeur ne peut avoir lieu que là. Elle doit avoir lieu maintenant parce que plus tard, c'est de 60 propriétaires qu'il faudra obtenir l'unanimité. Autant dire mission impossible. Elle doit se faire à ce prix, parce qu'on ne nous laisse pas le choix. Le rapport de minorité de la Commission immobilière argumente assez pour que je ne revienne pas sur cet aspect.

On peut regretter ce montant, mais on doit le relativiser en raison du caractère exceptionnel du patrimoine considéré. Pour ces motifs, je voterai oui aux articles de ce préavis et vous invite à en faire autant.

M. le Conseiller Jean-Louis VIAL :

Le Groupe UDC estime que ce projet d'achat du parc Pignet est typiquement une affaire yverdonnoise et doit dépasser le clivage stérile gauche-droite. Les arguments pour, comme les arguments contre, sont de qualité et la décision devrait être prise selon les convictions de chacun et non pas selon un mot d'ordre partisan. C'est pourquoi, il laisse la liberté de vote à ses Conseillers et vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de voter selon vos convictions propres, quel que soit votre parti.

Mme la Conseillère Carmen TANNER :

J'aimerais revenir sur un point qui a été soulevé dans les interventions de Mmes JAGGI WEPF et SCHNEIDER, qui est la fréquentation du lieu. J'étais étonnée d'apprendre qu'il y aurait certainement une faible fréquentation parce que j'habite en face d'un parc qui est assez moche, disons-le, en face du parc des Casernes, un parc flanqué d'une route d'un côté et d'un parking de l'autre. Et bien, Mesdames, je vous invite à venir boire un café chez moi.

L'ordre du jour de la journée : je vous propose de venir à 7h00 du matin, oui, c'est tôt, pour boire un petit café. On se mettra derrière la fenêtre, comme des petites grands-mamans et on pourra regarder :

- De 7h00 à 9h00, c'est la promenade des chiens. Ça y va ! Il y a beaucoup de monde, heureusement, beaucoup de promeneurs sont stylés et ramassent le « popo » du cabot.
- A 10h00, il y aura, certainement, si le temps le permet, une enseignante, qui viendra avec sa classe, une enseignante des Casernes, qui préférera le parc, la verdure environnante, plutôt que la cour un peu sèche qui est juste à côté.
- A midi. De midi à 14h00, nous pourrions voir les multiples étudiants et employés du centre-ville venir manger un sandwich sur les bancs et l'herbe du parc. Là, ça défile aussi.
- L'après-midi, c'est le bal des générations. Les pousses-pousses croisent le fer avec les tintébins.

- La fin de la journée, c'est re-de nouveau le bal des promeneurs avec le chien.
- Le soir, et ce n'est pas un cliché, ce sont les amoureux et aussi, en tout cas pour le parc des Casernes, des cracheurs de feu et des jongleurs qui viennent s'entraîner dans ce parc.

Il y a une vie dans ce parc, même s'il est, osons le dire, pas très sexy. A la fin de la journée, il y a plus d'une centaine de personnes qui ont passé dans ce parc. A la fin de la semaine, cela fait plusieurs centaines de personnes, plusieurs milliers, même, peut-être.

J'aimerais vous transposer cette visite du parc des Casernes au merveilleux, certainement merveilleux, parc Piguet. Il n'y a pas de doutes, la fréquentation, il y aura. Le parc Piguet sera un gain indéniable pour la qualité de vie des Yverdonnois et je vous invite à voter pour ce projet. Merci.

M. le Conseiller Jean-Hugues SCHÜLÉ :

Tout d'abord je suis déçu que Mme Carmen TANNER n'invite que les dames chez elle.

La gauche aurait-elle le monopole de comprendre la population yverdonnoise ? Alors que le Syndic précédent, après avoir milité sans retenue contre les caméras de surveillance à la place de la Gare, après s'être mouillé jusqu'au cou en faveur d'un centre nautique, il s'est trouvé avec ses adeptes désavoué de manière cinglante par les électrices et électeurs de notre Ville.

Un autre Syndic, il y a fort longtemps, a imposé un lieu de détente en plein centre-ville. La droite a, pendant plusieurs années, crié au fou, l'a accusé de tous les maux, et principalement d'ainsi dilapider les deniers publics. Qui songerait aujourd'hui à reprocher à Pierre DUVOISIN son Jardin japonais, apprécié, et constamment occupé la journée par des enfants et leurs parents ? Si ce poumon de verdure et de nature n'existait pas, il y aurait certainement un manque. (Evidemment, j'ouvre une parenthèse, je ne parle pas de la nuit, bien entendu !)

Et voulez-vous remettre cela avec le parc Piguet. Seriez-vous trop jeunes pour ne pas vous souvenir des leçons reçues ? Le simple bon sens me contraint de demander, Mmes et MM. les Conseillers, à accepter le préavis qui nous est soumis et le rapport de minorité, bien que ce dernier ne soit pas visible sur le site communal, tout comme le rapport de majorité. En cliquant sur le lien, on arrive sur une page introuvable ! Est-ce que c'était voulu, est-ce qu'on cherchait à cacher la vérité ?

Je continue. Je suis bien conscient que ce parc devrait être fermé dès 22h00, pour éviter toutes sortes de trafics nauséabonds, et garantir un peu de tranquillité pour le voisinage. Un parc ouvert à la population vaut mieux qu'un terrain laissé en jachère.

M. le Conseiller Dino PETIT :

Je serai peut-être un peu cafouillard parce que j'ai changé d'avis en cours de discussion. Cela n'arrive pas qu'aux imbéciles, je suis content, en ce sens que j'avais initialement l'intention de refuser le préavis et que la lecture du rapport de majorité m'a convaincu de n'en rien faire.

Cependant, j'habite ce quartier, vu que j'habite aux Jordils 41, je décline donc aussi mes intérêts. J'ai vu l'assassinat du parc Piguet sous mes yeux pendant une année, plus d'une année, deux ans, et puis, notre Municipalité arrive aujourd'hui en disant : « Attendez ! le petit bout dont les promoteurs ne veulent pas, nous allons le sauver, à coup de millions ! » Alors je n'arrive pas en disant : « Comparons ce que nous pouvons faire de l'argent, les moyens sont limités, on a autre chose à faire ! » Je ne pense pas cela, je suis un socialo à l'ancienne. Je déteste jeter l'argent à la figure de ceux qui en ont déjà !

Donc, avec toute la sympathie que j'ai pour mon collègue VENIZELOS, je me joindrai au

rapport de minorité, mais j'éprouve des regrets.

Au final, même si je dois faire changer d'avis certaines personnes, je dirais qu'habitant ce quartier, je ne crois pas que le parc Piguet sera très fréquenté, la population n'est pas orientée vers notre quartier. Lorsqu'elle sort de chez elle, elle n'a qu'un but, c'est la place Pestalozzi et ce qui est derrière. Donc, à mon avis, le parc Piguet sera peu fréquenté, mais il mérite, le peu qui en reste, d'être sauvegardé, c'est pourquoi je rejoindrai le rapport de minorité.

Mme la Conseillère Magrieta DONKER :

J'aimerais dire que je soutiens à 100% MM. GABELLA et SCHÜLÉ. J'aimerais juste ajouter un argument plutôt familial. Je suis maman et grand-maman. Alors, quand mes enfants étaient petits, j'ai habité la rue de la Plaine pendant 10 ans, et je me suis promenée dans le secteur. Alors je vois très bien ce que ce parc peut signifier.

Maintenant, je promène mes petits-enfants depuis Pierre-de-Savoie et je pense que pour tout ce secteur de bâtiments qui se sont construits dans ce coin de la Ville, ces gens peuvent profiter de ce parc Piguet. Alors, aussi pour les familles, je pense qu'il faut voter pour. Merci.

M. le Conseiller Pascal FER :

Je salue la véhémence et l'enthousiasme du rapport des minoritaires qui sont, par ailleurs les champions du développement durable. Mais, développement durable, où es-tu ?

Sur le plan social, nous pouvons poser quelques questions, dans un quartier où le prix du terrain s'élève à environ Fr. 600.-- le m² comme ils le font remarquer. Donc cet espace de vie sera réservé à une catégorie particulière de la population.

Sur le plan écologique, on peut se poser la question, comme le dit de nouveau le rapport minoritaire, qu'en ouvrant ce parc, on va maintenir un habitat précieux pour la faune sachant l'impact pour la population...

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

M. Pascal FER, excusez-moi de vous interrompre, je suis vraiment désolée, pour que les téléspectateurs puissent vous entendre, il faut tenir le micro un peu plus comme une glace, je dirais !

M. le Conseiller Pascal FER :

Pour terminer, sur le plan économique, comme l'a fait remarquer le rapport de majorité, l'achat de ce parc, son aménagement ainsi que son exploitation nous coûteront extrêmement cher, argent qui pourrait être investi dans des endroits plus favorables, en particulier, à l'élément social.

C'est pour cela que je vous propose de refuser ce préavis. Je vous remercie.

M. le Conseiller André PERRET :

Enfin, nous avons l'opportunité d'acquérir le parc Piguet. Il y a plus de 25 ans, nous avons déjà essayé d'acquérir cette parcelle verte au centre de la Ville. Malheureusement, nous n'avons pas pu trouver un accord avec les propriétaires de l'époque. Qu'en est-il advenu ? Une partie de la parcelle a été construite, ou va l'être, puisqu'un plan de quartier s'est développé et permet d'en construire une partie.

La majorité de la Commission sort un certain nombre d'arguments dont les questions qu'elle pose sur les arrangements qu'on aurait pu trouver avec les propriétaires de la PPE. On nous

dit : « Mais est-ce que la Commune ne pourrait pas payer l'aménagement, et ensuite payer les charges d'entretien ? » La même Commission nous dit : « Mais, vous savez, l'aménagement et les charges d'entretien vont coûter très chers ! ». Ce qu'on nous propose, par cette proposition-là, c'est que la Commune prenne en charge ce qui coûte, sans être la propriétaire ! Cette propriété, c'est Fr. 2'100'000.--.

Autre élément encore, on argumente que la Ville aura, certainement, dans quelques années, 30'000 habitants, voire plus. Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire que la densité de construction va augmenter. Donc il est d'autant plus important de réserver les espaces verts que la densité urbanistique va augmenter.

Après on argumente sur le coût de ces deux millions et demi pour la bourse communale et on nous fait une magnifique liste des grands travaux, que nous avons décidés pour certains, et d'autres, qui sont à venir. Qu'est-ce que je lis, en faisant le total je suis environ à Fr. 150'000'000.--. Fr. 150'000'000, c'est 75 fois plus que les Fr. 2'000'000.-- dont nous discutons ce soir. C'est-à-dire que nous sommes à peu près à 1% et demi du montant qu'on nous annonce. Et dans ces Fr. 150'000'000.--, qu'est-ce que je lis ? Nous avons le réaménagement du chemin de la Sallaz, de la rue des Uttins, de la rue de l'Indépendance, nous avons AggloY, qui j'imagine va aussi intervenir sur des modifications de rues, sur des aménagements routiers.

Donc nous sommes prêts à investir une centaine de millions pour bétonner, et nous hésitons à mettre deux millions pour garder un espace vert ! Il faut savoir aussi mettre un certain nombre de priorités. Ces Fr. 2'000'000.--, sur l'ensemble des crédits que nous attendons sont une petite partie du montant, mais cela nous donne l'occasion de sauvegarder et de maintenir ad eternum un espace vert.

Aussi, je vous invite, Mmes et MM., à accepter le préavis de la Municipalité.

Mme la Conseillère Aude BRIAND :

L'heure de la réflexion a sonné :

Cette parcelle est inconstructible. Nous n'avons aucune idée du coût de l'aménagement ainsi que de l'entretien annuel de ces 7'950 m². Combien d'Yverdonnois utiliseront ce parc ?

Oui, certains d'entre vous souhaitent rattraper le passé, car oui, la Commune a fait une erreur en laissant passer le train. Il faut en tirer les leçons pour les autres sites, en outre, les anciens Arsenaux. Nous ne pouvons pas nous permettre de jouer à la roulette russe avec l'argent de nos contribuables. Nous nous devons d'émettre des priorités aux investissements futurs qui seront utiles à tous.

Ce soir, je dis non, non à Fr. 2'100'000.--, prix complètement fou pour une telle parcelle. Je suis persuadée que nous devons attendre. Oui, la patience est une vertu. En effet, je doute que l'ensemble des futurs copropriétaires seront d'accord de déboursier environ Fr. 100.-- de charges mensuelles qui seront destinées uniquement au parc.

Non, cela ne sera pas un terrain vague, car je doute que les futurs acquéreurs de ces logements de standing supportent un vis-à-vis à l'abandon. C'est à ce moment-là que notre Municipalité devra intervenir en proposant un droit de superficie, carte gagnante pour les deux parties.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Conseiller Eric GENTIZON :

La lecture des rapports, tant de minorité que de majorité de la Commission, font état de nombreux arguments pour ou contre l'achat du parc. Le groupe libéral-radical est sensible aux

arguments invoqués et se rallie à la majorité d'entre eux. Il estime en effet, que l'opportunité d'acquérir le parc et de permettre à la population yverdonnoise de se le réapproprier est unique. Le site du Castrum est témoin d'une part de l'histoire de notre Ville. Il doit être mis en valeur, non seulement pour répondre aux nouvelles préoccupations de la population, soucieuse de son patrimoine et de ses espaces libres, mais aussi simplement, par la volonté que nous avons de laisser aux générations futures des témoins de notre passé.

Son ouverture au public permettrait à l'ensemble des Yverdonnois de profiter directement de cette richesse végétale en plein centre-ville. Que l'achat de cet espace assurerait sa maîtrise foncière par notre Commune et permettrait ainsi aux Services communaux, oui, d'en assurer une gestion saine et cohérente. Vous l'aurez compris ! Le groupe libéral-radical est favorable à l'achat du parc dit Piguet, parce qu'il désire que cet espace vert au centre-ville soit préservé et bien entendu mis à disposition de chacun.

Nous relevons encore : *le rapport de minorité estime qu'il faut réparer les erreurs du passé.* A nos yeux, il n'y a pas eu d'erreur. En effet, les comptes communaux présentaient régulièrement des résultats déficitaires.

Il dit aussi très justement que le prix du terrain à bâtir dans le secteur se négocie à près de Fr. 600.-- le m². Alors, si nous avons bien compris, le prix de Fr. 251.-- le m² serait une véritable aubaine ! Et bien non, Mmes et MM, ce n'est pas une aubaine, car cette surface n'est pas constructible, et son prix en est évidemment impacté. Si elle l'était, les pourparlers avec nos autorités n'auraient très certainement jamais eu lieu, car les promoteurs y auraient prévu l'implantation d'immeubles lors du premier projet, déjà.

Oui, le groupe libéral-radical est favorable à l'achat du parc dit Piguet, afin de faire bénéficier la population des multiples avantages déjà décrits, mais vous l'aurez compris, pas à n'importe quel prix.

Ainsi, dans son souci d'une gestion saine de la Commune, il estime que le prix de Fr. 251.-- le m² est beaucoup trop élevé pour du terrain inconstructible, ceci d'autant plus que le coût des aménagements est estimé à Fr. 1'000'000.-- au bas mot, portant le prix de revient du parc à Fr. 390.-- le m² environ. Il est d'avis que ce n'est que par manque de moyens que le parc n'a pas pu être acheté plus tôt, et qu'il n'y a pas de passé à réparer. Et quand bien même s'il y avait eu erreur, il ne peut accepter de payer un terrain nettement au-delà de la valeur qu'il représente réellement.

Il est conscient que c'est aux collectivités publiques de débloquer des moyens pour développer des espaces publics, mais à des coûts admissibles.

Dans le cas de cette opération, le promoteur s'engage à modifier substantiellement son projet pour permettre un passage public directement depuis la rue du Valentin vers le parc, renonçant par là à la construction d'un appartement et demi. Cette ouverture n'aura malheureusement pas d'impact favorable sur l'aspect « barre de 150 m » de l'immeuble prévu et notre groupe est convaincu que les accès au parc par la rue des Jordils et côté Castrum sont des accès plus naturels.

Renoncer au passage au travers de la construction sur la rue des Valentins permettrait aux constructeurs de ne pas modifier son plan et de par là même à la Commune de négocier le prix à la baisse. Le produit de la vente par le promoteur d'un appartement et demi supplémentaire peut se chiffrer à environ à Fr.1'000'000.--

Aussi, le groupe libéral-radical vous invite, Mmes et MM. les Conseillers, à autoriser la Municipalité à acquérir 7'950 m² de la parcelle 2'174 dite du parc Piguet au prix maximum de Fr.1'000'000.--, soit exactement Fr. 125.78 le m² et ainsi d'amender les articles 1 et 2 du préavis PR10.10PR comme suit :

Proposition d'amendements aux articles 1 et 2

Article 1 : La Municipalité est autorisée à acquérir 7'950 m² de la parcelle 2'174, dite du « parc Piguet », au prix de Fr. 125.80 le m² ;

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 1'050'000.-- lui est accordé à cet effet ;

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

Nous sommes donc en présence de deux amendements, je vous les relis :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à acquérir 7'950 m² de la parcelle 2'174, dite du « parc Piguet », **au prix de Fr. 125.80.-- le m² ;**

Article 2 : un crédit d'investissement **de Fr. 1'050'000.--** lui est accordé à cet effet ;

J'ouvre la discussion sur ces deux amendements, sur le premier amendement, faisons les choses les unes après les autres.

Discussion sur 1^{er} amendement

M. le Conseiller André PERRET :

Le groupe libéral-radical croit au Père Noël. Mais d'un autre côté, cela me fait plaisir, parce que le groupe libéral-radical admet que Fr. 251.-- le m², c'est le prix correct. Pourquoi ? Et bien, sur les Fr. 2'100'000.--, le groupe radical-libéral propose de déduire le coût de l'appartement supplémentaire, Fr. 1'000'000.-- et de payer le reste. Cela veut dire qu'il admet que le parc vaut Fr. 2'1000'000.-- ! Oui, je vous invite donc à voter les articles du préavis.

M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

C'est effectivement pas très populaire de s'opposer à l'acquisition et au développement d'un parc public, et j'ai l'impression que là, on essaye de sauver la face en bricolant un amendement, alors que le dossier a été négocié vraiment de façon très âpre par la Municipalité et son administration. Je vous invite à refuser cet amendement pour au moins quatre raisons :

La première, c'est qu'avec l'amendement qui nous est proposé, l'accessibilité du parc serait réduite. On créerait donc un parc totalement enclavé, puisqu'on pourrait uniquement y accéder par la rue des Philosophes, et plus depuis la rue du Valentin comme possible avec le projet qui nous est proposé par la Municipalité. Je rappelle qu'un projet de parc, ce n'est pas seulement un endroit de convivialité, où l'on vient s'asseoir et où on reste des heures, mais c'est aussi un lieu de passage. Cela, c'est un argument qui a été développé notamment par la minorité de la Commission, ce parc est vraiment situé sur un lieu de passage. Les personnes qui travaillent à Yparc, les habitants de Pierre-de-Savoie, les habitants de la rue des Moulins passent par cet endroit pour se rendre à la gare ou au centre-ville, c'est un lieu de passage. Donc vraiment, fermer cet accès à la rue du Valentin, c'est s'empêcher finalement un parcours continu entre le centre de la Ville et le sud de la Ville.

Deuxièmement, d'un point de vue paysager, on aurait donc une barre continue de 116 m de long, le long de la rue du Valentin. Avec le projet de la Municipalité, nous avons la possibilité d'avoir une ouverture, un dégagement visuel, qui nous permettrait de ne pas avoir cette impression continue d'une longue barre de 116 m de long.

Ensuite, et c'est sans doute le plus important, la convention qui vous est présentée a été obtenue de hautes luttes et il y a certainement peu de chances que le promoteur entre dans un nouveau round de négociations. En effet, cet amendement nécessiterait une renégociation des tenants et de la nature de la convention. Or, cela fait quatre ans, quatre ans, Mmes et MM., que le promoteur est dans ses droits et attend la possibilité de construire. J'ai vraiment

le sentiment qu'avec cet amendement, il pourrait perdre patience.

Enfin, et dernier argument, on vient effectivement ici avec un amendement que je considère, excusez-moi pour ce terme, comme du bricolage, en effet, c'est considérer que le Conseil communal est plus compétent que la Municipalité et son administration qui ont travaillé pendant quatre ans sur ce dossier, qui se sont faits conseiller par les professionnels, pour proposer le bon prix, la bonne solution, la bonne négociation, pour ce terrain.

Alors, pour ces quatre raisons, Mmes et MM. les Conseillers, je vous invite à refuser cet amendement.

Mme la Conseillère Gloria CAPT :

Le groupe libéral-radical n'a pas à sauver la face sur quoi que ce soit. Le groupe libéral-radical dit qu'il souhaite avoir un poumon d'air au cœur d'Yverdon, et qu'il souhaite ce parc. Ce qu'il ne souhaite pas, c'est de le payer à n'importe quel prix ! Cela, il n'est pas d'accord !

Vous parlez, Monsieur l'avocat du promoteur, vous parlez de l'âpre lutte avec laquelle la Municipalité a négocié le prix. Mais vous avez raison, parce qu'un promoteur qui a attendu quatre ans, et qui a recouru deux fois au Tribunal cantonal et une fois au Tribunal fédéral, a dépensé énormément d'argent pour pouvoir enfin faire valoir son droit, celui de construire son bâtiment. Il a dépensé énormément d'argent et pas seulement en frais d'avocats et de justice, puisqu'une partie lui a été remboursée en dépôts, mais aussi en payant des intérêts sur les crédits hypothécaires qu'il a acquis il y a quatre ans.

Et bien, je vous dis, moi, que le prix que nous payons aujourd'hui, c'est le dédommagement que nous payons au promoteur et cela, ce n'est pas admissible. Ce n'est pas à la population yverdonnoise avec ses impôts, de dédommager un promoteur.

Alors je dis oui, oui au parc, oui au parc Piguet, mais pas à Fr. 251.-- le m², parce que cela ne vaut pas Fr. 251 le m² pour un terrain inconstructible. Je dis oui au parc Piguet, à un prix raisonnable, celui de Fr.100.-- le m² comme cela a été proposé, car cela permet au promoteur de gagner de l'argent puisqu'il peut faire un appartement supplémentaire et cela permet peut-être à la Commune de faire un accès plus grand derrière, pour véritablement offrir un accès libre et agréable à la population yverdonnoise.

Alors oui, au parc Piguet, pas à n'importe quel prix, c'est pour cela que je soutiendrai l'amendement qui a été proposé par mon groupe.

M. le Conseiller Jacques LEVAILLANT :

J'aurais besoin d'un petit éclaircissement, parce que tout à l'heure M. VENIZELOS nous a précisé que l'acquisition de ce parc, et notamment l'acquisition du droit d'aménager un accès au parc par la rue du Valentin, permettrait de couper en deux cette barre de 150 m de long.

Si j'ai bien compris, vous dites donc que cela permettrait de faire une tranchée sur toute la hauteur du bâtiment. Or les plans....

M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Une percée visuelle.

M. le Conseiller Jacques LEVAILLANT :

Une percée visuelle ? Mais la percée visuelle, d'après les plans, n'existe qu'au rez-de-chaussée. Elle permettrait donc d'accéder au parc...

M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

A la hauteur du mur.

M. le Conseiller Jacques LEVAILLANT :

Elle permettrait donc d'accéder au parc qu'au niveau du rez-de-chaussée, c'est bien cela ? Donc cela veut dire que la longue barre de 150 m n'existerait pas, cela je vous le concède, au niveau du rez-de-chaussée, mais continuerait d'exister sur les trois niveaux supérieurs. Donc je ne vois pas vraiment la différence.

M. le Conseiller Olivier KERNEN :

Moi, je suis un peu sidéré des propositions d'épicerie qui sont faites ce soir pour arriver au prix du m² de terrain, avec des compensations, avec des prix lancés à la volée, alors qu'effectivement, il y a quatre ans qu'on négocie le prix, qu'on négocie la récupération du parc Piguët, et aujourd'hui, ce soir, on est en train de tergiverser pour un projet qui va perpétuer une tradition yverdonnoise, qui est la récupération des parcs.

Moi, j'ai connu un radical beaucoup plus téméraire que ceux que je vois ce soir. C'était l'ancien Syndic André Martin. André Martin, à l'époque, en 1960, 1961, a décidé avec sa Municipalité d'alors, d'acquérir toute la parcelle de Cité des Bains y compris le parc d'Entremonts. Pourquoi ? Parce que cette parcelle allait être aménagée selon les possibilités de l'époque avec la réalisation de quatre bâtiments, de quatre barres, comme on les faisait l'époque, à la hauteur du parc d'Entremonts. Cette acquisition, à l'époque, avait coûté pas moins de Fr. 4'500'000.--, alors je vous laisse faire les calculs pour le franc actuel. Et je trouve que cette acquisition-là devrait nous servir d'exemple, et devrait, ce soir, nous permettre de décider en toute connaissance de cause. Nous sommes en train de tergiverser, nous avons entendu un peu de tout et surtout n'importe quoi uniquement par rapport au prix du m².

Mais je crois que ce soir, c'est une décision éminemment stratégique. Vous ne pouvez pas empêcher les Yverdonnois d'acquérir cette parcelle qui devrait déjà leur appartenir depuis un certain temps. Vous avez donné l'argumentation, en face, du côté de la droite, pour justifier cette position, mais uniquement le prix ne vous convient pas. Nous sommes dans une négociation économique, ce n'est quand même pas vous qui allez nier cette opération de ce point de vue-là ? C'est l'évidence-même.

On arrive en fin de compte à un résultat, on prend ou on ne prend pas, alors vous ne voulez pas le prendre, mais le train ne passera qu'une seule fois, et ce soir, Mmes et MM. je vous invite vraiment à saisir cette opportunité, à mettre à disposition des Yverdonnois un parc tel qu'il est proposé, avec une plus-value, telle que la Municipalité peut lui apporter.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

La discussion est toujours ouverte sur cette proposition d'amendement.

M. le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

J'ai naturellement beaucoup de sympathie et de respect pour les propositions qui émanent du groupe libéral-radical, mais j'ai aussi un certain respect pour mes idées et ma conception du bien public. J'imagine que mes collègues ne m'en voudront pas de rester fidèle à mes idées, et de leur dire que l'amendement proposé est une fausse bonne idée.

C'est une bonne idée, parce que le groupe libéral-radical a beaucoup travaillé pour essayer de trouver une solution qui sauvegarde les deniers publics, mais c'est une mauvaise idée, parce que cela serait une erreur de croire qu'on peut aménager un parc public en cul de sac.

C'est bien ce qui serait le cas si la proposition du groupe était acceptée. En quelque sorte, le

groupe nous dit : « Dans le prix de Fr. 2'100'000.--, il y a l'indemnisation pour l'appartement et demi que le promoteur pourrait faire aujourd'hui, mais auquel il renoncerait pour permettre l'aménagement d'une entrée au milieu de ses bâtiments, entrée qui permettrait d'accéder au parc ». Le groupe dit en quelque sorte : « Renonçons à cette entrée et entrons par l'extrémité côté cimetière ou côté Castrum ».

Mais voilà : si l'entrée n'est pas aménagée le long de la rue du Valentin, cela veut dire qu'on doit entrer et ressortir du parc par le même endroit. On ne pourra par conséquent pas le traverser. En d'autres termes, si la commune ne peut acheter la parcelle et si donc le promoteur en revient au permis de construire tel qu'il l'a obtenu (il ne l'a pas obtenu directement de la Municipalité, il l'a obtenu par des autorités de recours supérieures), il n'aménagera pas de percée à la hauteur de la rue du Valentin au travers de ses bâtiments. A cet endroit en effet, il est prévu l'accès au parking souterrain. Il y aura même un écran qui empêchera la vue depuis la rue sur l'intérieur du parc.

En d'autres termes, vous obligerez les gens à entrer dans le parc par le Castrum et à en ressortir par le Castrum. Or, M. VENIZELOS l'a rappelé toute à l'heure, de même que Mme TANNER, ce qui fait le charme d'un parc, c'est qu'on peut le traverser.

Prenez l'image qu'on a aujourd'hui de la traversée du cimetière. Le cimetière n'est pas un endroit particulièrement convivial et engageant, mais la population le traverse. Vous voyez très peu de monde longer le trottoir sur la rue du Midi et passer à côté du centre funéraire. Les gens traversent le cimetière. Tout d'abord, parce que, généralement, il est bien fleuri, et ensuite, parce que le trajet est plus court. Les gens aiment mieux marcher à l'intérieur d'un parc que le long d'un trottoir.

Pour le parc, c'est la même chose. Les gens qui iront à la gare et qui habitent à Pierre de Savoie, où il y a beaucoup de monde, ou à Yparc, qui est aussi très fréquenté, on l'a rappelé tout à l'heure, ces gens-là, lorsqu'ils arriveront à la hauteur du Castrum, s'enfileront dans le parc pour en sortir à peu près à la hauteur du Contrôle des habitants. Et, lorsqu'inversement ils reviendront de la gare, ils entreront dans le parc à la hauteur du Contrôle des habitants et ils en sortiront à la hauteur du Castrum et continueront leur périple au travers du cimetière.

Ce sera donc un parc particulièrement fréquenté. Et j'attire votre attention sur le fait que si nous demandons au promoteur de réduire son prix au motif qu'il n'aurait pas à renoncer à la construction de l'appartement et demi qui subsisterait, en même temps nous renonçons à l'aménagement d'un passage au travers de ses immeubles pour pénétrer dans le parc. Avec un parc en cul-de-sac, on annihile tous les effets qu'on peut attendre d'un parc.

J'aimerais juste dire un mot en ce qui concerne le prix. La fixation du prix ne répond pas toujours à des critères objectifs. Ceux qui étaient prisonniers dans un aéroport lorsqu'un volcan, dont j'ai un peu de peine à me souvenir du nom, a explosé, ces gens-là auraient certes été d'accord de payer trois ou quatre fois le prix du billet s'il s'était trouvé pour eux la possibilité de quitter l'aéroport où ils étaient immobilisés.

Le propriétaire d'une parcelle qui a 900 m² sur laquelle il faut 1000 m² pour le construire, est prêt à payer plus cher pour les 100 m² qui lui manquent en espérant que son voisin les lui cède. Le problème est d'ailleurs que son voisin sait aussi qu'il peut faire monter les prix pour permettre à ce propriétaire d'obtenir ce qu'il désire. Donc le prix ne répond pas toujours à des critères objectifs et dans le cas particulier, si la Ville veut ce parc, et apparemment dans cette salle tout le monde est d'accord pour dire que la Ville veut ce parc, et bien il faut en payer le prix.

(Applaudissements)

**Vote sur la proposition
d'amendement à l'article 1***Proposition d'amendement à
l'article 2 retiré***Vote sur l'article 1***Discussion sur l'article 2***Vote***Discussion sur article 3***Vote***Discussion sur article 4***Vote***Discussion sur l'ensemble du
préavis***Vote****Décision du Conseil****Mme la Présidente Marianne SAVARY :**

La discussion est toujours ouverte sur cette proposition d'amendement. La parole n'est plus demandée, nous allons voter.

L'amendement du groupe libéral-radical à l'article 1, soit : la Municipalité est autorisée à acquérir 7'950 m² de la parcelle 2'174, dite du « parc Piguet », au prix de Fr. 125.80 le m², est refusé avec une courte majorité.

Est-ce que vous maintenez votre deuxième amendement ?

M. le Conseiller Eric GENTIZON :

Non.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

Le deuxième amendement est retiré.

La discussion est toujours ouverte sur l'article 1 de ce préavis.

La parole ne semble plus demandée, la discussion est close.

L'article 1 est accepté à une courte majorité.

La parole n'est pas demandée.

L'article 2 est accepté à une courte majorité.

La parole n'est pas demandée.

L'article 3 est accepté à une courte majorité.

La parole n'est pas demandée.

L'article 4 est accepté à une courte majorité.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Le PR10.10PR est accepté à une courte majorité.

La Présidente remercie la Commission des affaires immobilières pour son travail.

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission des affaires immobilières, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à acquérir 7'950 m² de la parcelle 2'174, dite du « parc Piguet », au prix de Fr. 252.-- le m²;

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 2'100'000.-- lui est accordé à cet effet ;

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 1313 « Acquisition du parc Piguet » ;

Article 4 : Le présent préavis apporte une réponse à la motion du 4 septembre 2008, de Mme la Conseillère Sarah Winteregg, demandant la préservation du parc Piguet.

10. PRÉAVIS N° PR10.11PR

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 344'000.-- POUR LE RENOUELEMENT DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE BASSE TENSION AUX RUES DE LA FAÏENCERIE, ELIE BERTRAND, ACACIAS ET DE FELICE.

 M. JEAN-MARC SANDOZ, RAPPORTEUR.

Composition de la commission

Mmes et MM les Conseillers Chantal GUIBERT et Josy TESSA (en remplacement de M. Pierre DESSEMONTET), Stéphane BALET, Nunzio INDULSI, Antonio JACINTO, Thierry PIDOUX, Jean-Marc SANDOZ, Jérôme WULLIAMOZ. M. le Conseiller Bexhet HALIMI était absent.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Jean-Marc SANDOZ ne donne lecture que des conclusions de son rapport.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

Discussion sur article 1

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur l'article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur l'article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur l'ensemble du préavis

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Vote

Le PR10.11PR est accepté à l'unanimité.

La Présidente remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux de réfection du réseau BT des rues Faïencerie, Elie Bertrand, Acacias et de Félice, ainsi qu'à les

accompagner de la pose des microtubes destinés au passage de la fibre optique ;

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 344'000.-- lui est accordé à cet effet ;

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 4208 «Réfection BT» et amortie par prélèvement sur le fonds de renouvellement du réseau électrique.

11. PRÉAVIS N° PR10.12PR

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR.1'000'000.-- POUR LA RÉALISATION DE LA 5ÈME ÉTAPE 2010-2011 DU PLAN DÉCENNAL DES ÉCOLES.

 M. BRIAN OOSTERHOFF, RAPPORTEUR.

Composition de la commission

Mmes et MM les Conseillers Hélène GRAND-GREUB, Josy TESSA, Emilienne WAGNIÈRE, Jean-Paul GIROUD, Walter MÜLLER, Etienne MUTRUX, Brian OOSTERHOFF, Yves RICHARD. Mme Nora LECHMANN était excusée.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Brian OOSTERHOFF ne donne lecture que des conclusions de son rapport.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

Discussion sur article 1

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur l'article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur l'article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur l'article 4

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 4 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur l'ensemble du préavis

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Vote

Le PR10.12PR est accepté à l'unanimité.

La Présidente remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre la 5^{ème} tranche de travaux du « plan décennal des écoles » ;

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 1'000'000.-- lui est accordé à cet effet ;

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte 3553 « Réfection bâtiments scolaires étape 5 » et amortie en 10 ans au plus ;

Article 4 : La Municipalité est autorisée à prévoir la réalisation d'une 6^{ème} étape de travaux pour le parc immobilier scolaire à concurrence du solde du montant initial alloué au plan décennal des écoles.

12. PRÉAVIS N° PR10.13PR

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 1'525'000.-- POUR LA CONSTRUCTION ET/OU LA MODIFICATION DE SEPT STATIONS ÉLECTRIQUES MT-BT.

📖 M. JEAN-LOUIS VIAL, RAPPORTEUR.

Composition de la commission

Mmes et MM les Conseillers Magrieta DONKER, Hélène GRAND-GREUB, Guy ANGÉLOZ, Pascal FER, Luka RADIC, Jean-Louis VIAL, David WULLIAMOZ. Mme la Conseillère Jeannette ETAMBA et M. le Conseiller Jean-Yves GUYON étaient absents.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Jean-Louis VIAL ne donne lecture que des conclusions de son rapport.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

Discussion sur article 1

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur l'article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur l'article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur l'ensemble du préavis

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Vote

Le PR10.13PR est accepté à l'unanimité.

La Présidente remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux de construction et d'adaptation de 7 stations MT-BT ;

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 1'525'000.-- lui est accordé à cet effet ;

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte no 4210 « Construction et adaptation de 7 stations MT-BT » et amortie en 20 ans au plus.

13. NOMINATION D'UN MEMBRE SUPPLÉANT A LA COMMISSION DES AFFAIRES IMMOBILIÈRES.

Mme la Présidente Marianne SAVARY:

La démission du parti S&E de Mme Anilda DEWARRAT laisse un siège de membre suppléant vacant à la Commission des affaires immobilières et il convient de le repourvoir. J'attends par conséquent une proposition de la part de l'assemblée.

Mme la Conseillère Martine FREY TAILLARD :

Le groupe S&E vous propose la candidature de Mme Hélène GRAND-GREUB comme membre suppléant de la Commission de recours.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

Comme il y a une candidature pour un poste à repourvoir, je vous propose, sauf avis contraire, de voter à main levée :

A l'unanimité, **Mme Hélène GRAND-GREUB est élue comme membre suppléant à la Commission des affaires immobilières.**

La Commission des affaires immobilières est donc à nouveau au complet. Mme Hélène GRAND-GREUB, je vous félicite pour votre élection et je vous souhaite beaucoup de plaisir au sein de cette Commission.

14. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET INTERPELLATIONS.

14.1

Un Postulat de M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF (Pour associer l'Association vaudoise du Coin de terre à l'étude de faisabilité du plan partiel d'affectation « Coteau-est »)

Ce postulat vise à associer l'Association Vaudoise du Coin de Terre (AVCT) à l'étude de faisabilité du plan partiel d'affectation « Coteau-Est ».

Un logement social est un logement destiné, suite à une initiative publique ou privée, à des personnes économiquement vulnérables qui auraient des difficultés à se loger sur un marché libre.

La plupart du temps, cela se traduit par l'achat de biens immobiliers par la collectivité, qui sont ensuite loués à un prix avantageux. Ce moyen est assez répandu sur notre Commune et répond aux besoins de nombreux citoyens.

Un autre moyen consiste à rendre la propriété immobilière accessible au même type de population.

L'AVCT a pour but de faciliter l'acquisition de terrain en vue de la construction de maisons familiales, pour des familles de condition modeste. Dans le Canton de Vaud, 260 familles ont

ainsi bénéficié de l'infrastructure et de l'expérience de cette association. Elle est également à l'origine de deux quartiers à Yverdon-les-Bains, dont les heureux habitants peuvent témoigner de l'excellente qualité de vie qui leur a été procurée.

Par ce postulat, j'invite la Municipalité à établir des contacts avec l'Association Vaudoise du Coin de Terre afin d'étudier avec elle les possibilités de collaboration dans le futur projet « Coteau-Est » ou ailleurs sur le territoire communal.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

Nous sommes en présence d'un postulat au sens de l'article 62, lettre a, de notre règlement, avec demande de renvoi à la Municipalité au sens de l'article 64.

La discussion est ouverte sur la prise en considération de ce postulat.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Dans la mesure où la Municipalité est déjà en discussion avec d'autres sociétés coopératives pour ce secteur du Coteau-Est notamment, elle ne verrait pas d'inconvénient à prendre langue avec cette coopérative Coin de Terre et donc vous propose de voter ce postulat.

M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Une simple question au postulant : l'Association Coin de Terre est bien une association genevoise, c'est bien cela ?

M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF :

Non, c'est d'origine genevoise, la naissance était en 1946, et elle est bien vaudoise. C'est l'Association vaudoise de Coin de Terre. Mais je crois qu'à l'origine c'était une association genevoise, qui existe toujours.

M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

La proposition semble intéressante, et cela mérite effectivement d'être envoyé à la Municipalité.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

La discussion est toujours ouverte sur la prise en considération de ce postulat.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

La prise en considération de ce postulat et son renvoi à la Municipalité sont acceptés à l'unanimité.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Discussion la prise en considération et son renvoi à la Municipalité

Vote

14.2

Une Interpellation de M. le Conseiller Jean-Louis VIAL (concernant l'animation « Service Pâques » du 2 au 8 avril 2010)

Place Pestalozzi, mardi 6 avril de 19h à 22h : concert de rap gratuit !

Durant ce concert : boissons gratuites, hot dog, ou chien chaud, gratuit, raclette gratuite !

Place Pestalozzi, mercredi 7 avril de 14h à 17h : courses de brouettes, tir à la corde, noce à Thomas, jeux géants, châteaux gonflables, chœurs d'enfants sur un podium, démonstrations

de gymnastique par des enfants ! Toutes ces animations sont offertes bénévolement et sont, faut-il le préciser, gratuites ! Et enfin, cerise sur le gâteau : crêpes, gaufres, barbes à papa et boissons gratuites et offertes avec le sourire ! Inutile de dire que le public est enchanté et enthousiaste !

J'ai souvent répété le terme de gratuit ! C'est intentionnel, car de nos jours, c'est un terme qui a presque disparu de notre vocabulaire !

Il y avait donc beaucoup de monde sur la place ces deux jours ! Des jeunes, des moins jeunes, beaucoup de familles, beaucoup de parents ravis que l'on s'occupe de leurs enfants, beaucoup d'enfants rayonnant de joie !

Mais, absence remarquée par beaucoup : aucun représentant de l'exécutif de la Ville ! Il est vrai qu'ils étaient représentés par des agents de police qui sont venus vérifier si les conditions d'hygiène étaient remplies aux stands des gaufres, des crêpes et des barbes à papa ! Sachez-le, Mesdames et Messieurs les Conseillers ! Si vous voulez tenir un stand place Pestalozzi, il vous faudra un seau d'eau si vous offrez à boire et à manger, sinon vous devrez fermer votre échoppe ! Ces policiers ont donc été les seuls représentants officiels de la Ville !

Du 2 au 8 avril, plus de 180 jeunes ont sillonné notre Ville pour aider les Yverdonnois ! Ils ont animé des quartiers : La Villette, Sous-Bois, Les Moulins, Pierre-de-Savoie, la place de la Gare ! Ils ont lavé des containers... etc ! Faut-il vraiment le préciser : tout cela bénévolement et gratuitement !

Ils peuvent remercier la Municipalité de les autoriser à faire tout cela ! Mais il faut savoir que cette dernière les a enjoint à ne pas trop en faire par, je cite, « souci d'équité envers d'autres organisations religieuses » ! En effet, les organisateurs sont les Fabricants de Joie et ils sont chrétiens ! Ils ont donc été priés de revoir leur programme, comme si la joie pouvait être réduite ! Je vous passe toutes les conditions à remplir pour pouvoir organiser ces instants de joie sans subir les foudres de la police : il y a 19 conditions !

Pour le podium utilisé pour le concert de rap et pour les animations des enfants, demande a été faite à la Ville de le sponsoriser comme elle l'avait fait en 2008. Coût : Fr. 1900.--. Vous devez vous dire qu'une Municipalité qui peut faire construire un énorme podium sur la place de la Gare et qui le laisse durant tout l'hiver, dira oui à un petit frère sur la place Pestalozzi pour 2 jours ! Eh bien, c'est non ! La justification est, je cite, « elles (les autorités) peuvent difficilement pérenniser ce type d'aide, sachant le nombre de sollicitations qui lui parviennent de toutes les sociétés locales ». Je précise que le siège romand des Fabricants de Joie est à Yverdon-les-Bains. Demande avait été faite début mars ! La réponse négative n'est arrivée que le 25 mars, et sur sollicitation des organisateurs ! Pas facile d'organiser dans ces conditions. Heureusement, certains se soucient de l'image de notre Ville : l'Office du tourisme a fait un don de Fr. 900.-- et les Fr. 1'000.-- restant proviennent de sponsors privés !

Pour le concert de rap, la sécurité était assurée par une société privée, payée par les organisateurs ! Mais notre police à nous est aussi venue... Pas pour féliciter les organisateurs d'offrir un concert à notre jeunesse, mais pour contrôler qu'ils ne faisaient pas trop de bruit. On attend la même chose au prochain feu d'artifice tiré en pleine ville !

La Municipalité s'est pourtant manifestée pour ce concert : elle n'a pas oublié de préciser que la facture de Fr. 200.-- pour l'installation d'une armoire électrique serait à la charge des organisateurs.

Pour être juste, je tiens à mentionner qu'une partie des participants ont pu loger dans des abris PC et que les réunions ont pu se tenir dans la salle de gymnastique Léon-Michaud.

Je souligne que ces animations n'ont rien à voir avec un prosélytisme quelconque et que beaucoup de personnes présentes sur la place Pestalozzi croyaient que c'était la Ville qui les

organisait !

Je vais m'arrêter là ! J'interpelle donc la Municipalité à propos de ces animations : pourquoi donc mettre autant les bâtons dans les roues pour une semaine d'animations qui ne coûtent quasiment rien à la Ville, mais qui lui amènent une notoriété certaine. Pour cela, il suffit de lire les éloges faits dans la presse écrite. Pourquoi cette absence totale de représentants officiels ? Pourquoi enfin n'y a-t-il eu aucun mot de remerciement ?

J'arrive au bout de mon Interpellation mais je tiens tout de même à rajouter un petit quelque chose : je suis bien sévère quand je vous interpelle ici, mais je vous invite l'année prochaine à venir sur la place Pestalozzi, à voir la population d'Yverdon et des environs et à voir combien ils ont apprécié tout cela.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Vous êtes bien sévère, effectivement, M. VIAL. En tout cas, trop sévère pour une partie de votre intervention. Je ne sais pas si je vais reprendre tous les points ce soir, mais il me semble qu'il y en a un certain nombre auxquels je peux répondre.

Tout d'abord, vous parlez de tracasseries administratives. Je fais une synthèse : tracasseries administratives, contrôles de police, facturation de frais administratifs, pour la partie police, police du Commerce et contrôles de police. Il faut savoir, Mmes et MM. les Conseillers, et vous le savez bien, puisque vous êtes aussi, une partie d'entre vous, organisateurs de manifestation, que toute manifestation qui se déroule sur le domaine public doit répondre à des règles. Même les stands au marché que nous organisons avec les partis doivent répondre à ces règles. Nous n'avons, par exemple, pas le droit d'avoir une sonorisation, car officiellement, on n'en a pas le droit, et on ne le fait pas, en général. C'est un petit exemple.

Lorsque la manifestation prend de l'ampleur, qu'elle occupe une grande partie du domaine public, évidemment, les règles et les dispositions contraignantes, je n'ai pas peur de les appeler comme cela, sont plus nombreuses. Il est vrai que la liste de ces contraintes s'allonge au gré de l'ampleur de la manifestation. Et nous ne parlons pas du type de manifestation encore, nous parlons simplement d'une manifestation organisée sur le domaine public, soumise à autorisation de la police du Commerce ou à d'autres types d'autorisations, et c'est bien normal.

Ensuite, en ce qui concerne la facturation des frais, on peut être pour ou contre. Nous louons la Salle Léon-Michaud à un tarif qui est le tarif sociétés locales. Les Fabricants de Joie, en l'occurrence, nous ont demandé de leur faire un rabais supplémentaire, et nous l'avons refusé en estimant que nous faisons déjà un effort correspondant à ce que nous faisons pour les sociétés locales à Yverdon-les-Bains. Donc nous avons estimé avoir fait ce que nous devons.

Il y a des frais, le tableau électrique, que toute association doit payer lorsqu'elle utilise un tableau électrique sur la place Pestalozzi. Donc il n'y a pas d'attitude différente par rapport à cette manifestation que pour une autre manifestation. Nous avons une unité de doctrine, et nous essayons de l'appliquer pour assurer l'équité. Il nous arrive dans certaines circonstances, c'est vrai, d'offrir un peu plus. Nous l'avons fait à plusieurs reprises pour les Fabricants de joie, peut-être un peu moins cette année, mais il faut dire aussi que leurs besoins et leurs demandes augmentent d'année en année. Et donc il faut aussi limiter notre soutien, parce que nous ne pouvons pas tout faire, tout mettre à disposition gratuitement.

Cela pour la partie administrative et police : les contrôles de police pour la musique, le soir, sont bien connus de tous les organisateurs de concerts, cela n'a rien de particulier, et cela me paraît aussi normal pour assurer que les règlements sont respectés et que la population qui ne souhaite pas profiter de ces instants de musique puisse aussi avoir un peu de silence.

Vous avez abordé la question de la présence des autorités. M. le Conseiller, là, je trouve que

vous êtes particulièrement sévère et à tort ! A tort, tout d'abord, parce que les Fabricants de Joie organisent leur camp de Pâques pendant les vacances de Pâques, ce qui est tout à fait logique, mais c'est aussi une période où la Municipalité aime bien un peu lever le pied et prendre quelques jours de vacances. Ce que j'ai personnellement fait, et ce qui explique mon absence à cette manifestation.

Vous êtes particulièrement sévère parce que j'ai été le représentant de la Commune lors de l'anniversaire des Fabricants de joie, que j'ai salué leur travail lors de cette manifestation, que nous avons d'excellents contacts, par ailleurs, dans les quartiers, puisqu'ils sont dans les quartiers à longueur d'année. Ils ne viennent en effet pas seulement une fois par année ici. Nous travaillons si possible main dans la main, dans ces quartiers, donc il n'y a pas de volonté de la part de la Municipalité d'aller contre le travail que fait cette association, que font ces associations, puisqu'il y en a plusieurs regroupées sous le terme Fabriquant de joie.

Mais j'aimerais quand même aborder aujourd'hui la question sensible du caractère religieux de ces animations et du risque de prosélytisme. Vous dites qu'il n'y en a pas, alors peut-être n'y en a-t-il pas pour eux. Il y a un risque, et ce risque, il faut aussi le mesurer. C'est-à-dire que là, il y a une question d'équité non seulement avec l'ensemble de la société civile, mais une question d'équité entre les mouvements religieux. Nous ne pouvons pas laisser le domaine public être occupé par des gens qui donnent, qui offrent beaucoup gratuitement, bénévolement - et nous les en avons remerciés, pas cette fois-ci peut-être, mais à d'autres occasions, et ils savent que nous les tenons en haute estime -. C'est gratuit sur ce plan-là, cela ne l'est peut-être pas sur un autre plan, et la Municipalité tient à veiller qu'on n'utilise pas l'ensemble du domaine public yverdonnois pour une semaine de manifestations qui auraient peut-être des tendances au prosélytisme.

Voilà dans quel cadre, dans quel contexte nous nous situons et je ne crois pas que la Municipalité ait outrepassé ses droits, ou fait moins qu'elle n'en fait pour d'autres associations dans cette Ville, M. le Conseiller.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

14.3

Une Question de Mme la Conseillère Gloria CAPT (Panneaux signalétiques de la Ville)

A plusieurs reprises, aux abords de la place de la Gare, que j'affectionne, comme vous le savez, j'ai eu à renseigner des personnes errant entre le podium, et d'autres objets ici et là, qui cherchaient leur chemin pour le Centre thermal. Je me suis alors rendue compte qu'il n'y avait aucun panneau indicateur aux abords de la gare.

En attendant, non pas que la place de la Gare trouve l'aménagement qu'elle mérite, mais le projet d'envergure de signalétique sur lequel vous planchez, ne serait-il pas possible de poser un panneau indiquant la direction du Centre thermal pour les nombreux visiteurs qui viennent du canton et d'ailleurs pour goûter aux joies de nos thermes.

M. le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

Quelqu'un a dit : « Le silence après une œuvre de Mozart, c'est encore du Mozart ».

La Municipalité a décidé de se mettre à la recherche d'un bureau compétent pour s'occuper de la signalétique dans notre Ville. Elle a jeté son dévolu sur les propositions d'un bureau parisien. Vous me direz que c'est aller bien loin... Il faut savoir que ce bureau a été mis en concurrence avec d'autres et les prestations qu'il offre sont incomparablement plus intéressantes que celles des autres. La Municipalité a demandé au Service de l'urbanisme et des bâtiments d'établir un cahier des charges, de soumettre ce cahier des charges à ce bureau, et de lui demander de chiffrer ses prestations sur cette base.

Nous en sommes à ce stade. Le cahier des charges est fait, il va être acheminé à ce bureau, qui nous indiquera quel est le montant de ses prestations. Il y a toute une série de propositions dans l'offre qui nous a été présentée, qui vont de l'éclairage différencié des ponts la nuit, à des bandes déroulantes qui annoncent des manifestations, et plus prosaïquement, aux poteaux indicateurs qui indiquent la direction du Centre thermal, la direction du lac, ou la direction du centre, de la place Pestalozzi. Ainsi votre réflexion, Mme la Conseillère, est intéressante, elle rejoint les préoccupations de la Municipalité. Elles ont trouvé un commencement par l'établissement du cahier des charges et la demande d'une offre.

Mme la Conseillère Gloria CAPT :

Je remercie M. le Municipal pour sa réponse et j'enchaîne sur ma deuxième question.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

14.4

Une Question de Mme la Conseillère Gloria CAPT (Des goûts et des couleurs ! Couleur du bâtiment à la rue des Moulins)

Des goûts et des couleurs, celles-ci n'étant pas toujours du goût de tous. Il y en a en tout cas une en ville qui ne fait pas l'unanimité et qui a, j'imagine, obtenu l'autorisation municipale obligatoire conformément à l'article 130 bis du Règlement du plan général d'affectation. Je veux parler de la couleur de l'immeuble rénové à la rue des Moulins à côté du Restaurant de l'Isle.

D'aucuns diront peut-être que le noir et l'orange du bâtiment d'à côté se marient bien. Des goûts et des couleurs.

Dès lors, je souhaiterais savoir quels sont les critères de goût, qui ont été appliqués pour autoriser une couleur aussi sombre et surprenante plutôt qu'une autre.

Quelles que soient les raisons, bonnes direz-vous, qui vous ont conduits à accepter l'autorisation, ne craignez-vous pas un précédent compte tenu que le noir est considéré comme une couleur moderne par de nombreux adeptes.

Je vous remercie de votre réponse.

M. le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

Je vous observe avec intérêt Mme l'interpellatrice et je vois que le noir vous convient bien. Je ne sais donc pas pour quelles raisons vous vous opposeriez à ce que la Ville fasse usage de cette couleur pour ses bâtiments.

Il faut faire un peu d'histoire. La Forge, qui est toute proche de l'établissement public de l'Isle, cette forge, est restée pendant de très nombreuses années inoccupée, vide ; elle avait un aspect défavorable. Personnellement, j'étais de ceux qui demandaient qu'elle soit démolie avant qu'on ne la classe. La décision de classement est arrivée, non pas en raison des caractéristiques spéciales de l'architecture de ce bâtiment, mais parce que historiquement, c'est la dernière forge qui subsiste à Yverdon-les-Bains et c'est le témoin d'une époque. C'est la raison pour laquelle la décision de classement est intervenue.

A partir du moment où ce bâtiment était classé, il était impératif que des gens s'intéressent à sa transformation parce que le laisser dans l'état dans lequel il se trouvait n'apportait pas grand-chose à l'esthétique de la Ville. La fondation CEPY a acquis ce bâtiment et elle a décidé de le rénover. Les plans qu'elle a présentés au Service de l'urbanisme et des bâtiments et à la Municipalité étaient très intéressants. De ce bâtiment qui n'avait pas beaucoup d'intérêt, elle en faisait un bâtiment qui ressemblait en quelque sorte à un monolithe

tombé du ciel, où le toit et les murs sont de la même composition et de la même couleur.

Le seul bémol qu'ils ont apporté, pour des raisons financières, à leur projet est la création de lucarnes, velux, qu'on aurait souhaité ne pas voir. Le projet initial prévoyait quelque chose de plus intéressant et qui ajoutait au caractère un peu extraterrestre de ce bâtiment.

Aujourd'hui, ce bâtiment choque parce qu'il est nouveau, la couleur choque parce qu'il n'y a pas beaucoup de bâtiments noirs à Yverdon-les-Bains. Il n'y a pas d'avant-toit, les murs et la toiture sont dans la continuité.

Le règlement communal sur la couleur des bâtiments nous impose d'accepter pratiquement tout parce il dit que seules doivent être interdites les couleurs qui ne cadrent pas ou qui ne s'harmonisent pas avec les couleurs des bâtiments du voisinage. Alors, comme Mme l'interpellatrice l'a relevé, un des bâtiments voisins est rose, l'autre est bleu, en face il y en a des blancs et des jaunes, et j'en passe. Difficile de dire que la couleur noir ne s'harmonise pas avec des couleurs aussi différentes à cet endroit.

Si la Municipalité avait refusé le permis de construire, elle se serait probablement heurtée à un échec devant la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal. Il faudra s'habituer. Je suis persuadé que chacun y parviendra. Tel que modifié, ce bâtiment a des qualités d'architecture nettement meilleures que ce qu'il était avant. On s'habituera à ce bâtiment un peu particulier, mais pas inintéressant.

Mme la Conseillère Gloria CAPT :

La digression sur l'origine de la Forge et sur l'état où elle se trouvait jusqu'alors est sans doute intéressante, mais toutefois elle n'explique pas complètement l'autorisation de cette couleur.

En tout cas, j'ai pris note que vous ne me refuserez pas de peindre ma maison en noir lorsque je le ferai incessamment sous peu, mais avant d'accepter d'autoriser une couleur, regardez-la bien, M. le Municipal, et jugez en connaissance de cause : mon tailleur est bleu, il n'est pas noir, par exemple !

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

14.5

Une Motion de M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET (Pour un congé paternité de 20 jours dans l'administration yverdonnoise)

La Ville d'Yverdon-les-Bains octroie aux pères un congé paternité de 5 jours, comme il est précisé à l'article 36 c) du Statut pour le Personnel de l'Administration Communale (SPAC) :

Si cette politique est certes généreuse en regard de la pratique générale, qui veut que dans le cas de la naissance d'un enfant, le père puisse prendre un ou deux jours de congé, elle est en deçà de ce qu'offrent certaines grandes entreprises du pays, certaines petites aussi, ou encore depuis récemment la Ville de Lausanne.

Aujourd'hui, plus personne ne conteste que la présence du père à la naissance de l'enfant et dans les semaines qui suivent sa naissance soit très importante. Dans ce but, le congé paternité permet de tisser un lien plus fort entre le père et l'enfant. Il permet également d'améliorer l'égalité entre les hommes et les femmes en associant le père à l'organisation familiale, en particulier dans les moments les plus délicats, comme par exemple l'organisation de la garde ou la reprise de l'activité professionnelle de la mère.

La Ville d'Yverdon-les-Bains est en position de faire œuvre de pionnier dans la région, qui aurait valeur d'exemple, marquerait un soutien particulier à la politique familiale et permettrait aux employées et employés de l'Administration communale de mieux concilier travail et

Motion

famille. D'où le texte de cette motion que je soumetts à votre sagacité :

La Municipalité est priée de modifier le Statut pour le Personnel de l'Administration Communale dans le but de faire passer le congé paternité actuel de 5 à 20 jours, à prendre sur une durée de 12 mois.

Je souhaite que ma motion soit transmise directement à la Municipalité.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

Nous sommes donc en présence d'une motion au sens de l'article 62, lettre b de notre règlement avec une demande de renvoi à la Municipalité. La discussion est ouverte sur la prise en considération de cette motion.

Discussion la prise en considération et son renvoi à la Municipalité

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

La Municipalité, il y a quelques années, avait entrepris, vous vous en souvenez, la révision complète du Statut du personnel communal, avait travaillé en collaboration avec la Commission paritaire, et avait introduit toute une série de modifications et de nouveautés dans ce nouveau statut, révision vraiment de fond en comble.

Malheureusement, ce projet n'a pas pu aboutir, parce que nous n'avons finalement pas réussi à nous mettre d'accord avec le personnel sur un certain nombre de sacrifices que nous lui demandions, et nous avons décidé de remettre l'ouvrage sur le métier sous une autre forme en passant d'abord par une enquête de satisfaction puis en re-établissant un nouveau projet, pas à pas, en collaboration avec le personnel et la Commission paritaire en particulier.

Tout cela pour vous dire que nous avons, dans le cadre de cette révision, effectivement envisagé d'augmenter la durée du congé paternité, sans le porter toutefois à 20 jours. Je crois que nous en étions restés à 15, mais peu importe. Donc il y a une intention claire de la part de l'autorité d'améliorer la situation des pères pour effectivement atteindre les objectifs que vous avez fort bien développés dans votre intervention.

Donc la Municipalité, sur l'objectif, est d'accord, sur le nombre de jours, elle est encore hésitante, c'est pourquoi, M. le Motionnaire, je vous demanderai de bien vouloir accepter de transformer votre motion en postulat, ce qui nous permettra d'avoir une petite marge de manœuvre pour trouver le chiffre juste.

Transformation motion en postulat

M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET :

Compte tenu des arguments développés par la Municipalité, j'accepte la transformation de ma motion en postulat.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

Nous sommes donc dorénavant en présence d'un postulat sur lequel la discussion est toujours ouverte. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Vote

La prise en considération de ce postulat et son renvoi à la Municipalité sont acceptés à une courte majorité

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

14.6

Une Motion de M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET (e-government à Yverdon-les-Bains : pour un pilier public virtuel sur le site internet de la Ville)

Par un beau dimanche il y a de cela quelques semaines, j'ai eu l'occasion de me demander

qui d'entre nous siégerait dans une commission donnée. N'ayant pas trouvé cette information sur le site de la Ville, je me suis rendu à la première occasion promenade Auguste Fallet où trône un pilier public.

Parvenu à mon but, quelle ne fut pas ma surprise de constater que le plus récent des avis affichés avait une bonne quinzaine de jours. C'est d'ailleurs une remarque que d'autres que moi ont faite récemment ici même, mais en tout état de cause, je restai sans réponse à mon interrogation première.

Mon premier réflexe fut de préparer une question pour le Conseil communal : comment se fait-il qu'il y ait un tel décalage entre la publication des documents et leur affichage au pilier public ?

Mais en fait, à mieux y réfléchir, c'est mon premier réflexe qui était le bon : ce qui doit être affiché au pilier public est une information publique, et à ce titre devrait être disponible sur internet, sur le site de la Ville. D'où le texte de cette motion que je vous soumetts ce soir :

Motion

La Municipalité est priée de mettre en place un « pilier public virtuel » sur le site internet de la Ville, sur lequel seraient publiées en temps et en heure toutes les communications actuellement placardées sur les piliers et panneaux d'informations officielles de la Ville, en complément de ces derniers.

Je désire que ma motion soit renvoyée à la Municipalité.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

Nous sommes donc en présence d'une motion au sens de l'article 62, lettre b de notre règlement avec une demande de renvoi à la Municipalité. La discussion est ouverte sur la prise en considération de cette motion.

Discussion la prise en considération et son renvoi à la Municipalité

M. le Conseiller Pierre HUNKELER :

Cette motion répond aussi à une demande de certains d'entre nous d'avoir une accessibilité plus facile au permis d'abattage des arbres, qui ne sont qu'affichés au pilier, qu'il faut connaître pour aller consulter à temps. Donc je la soutiens entièrement.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Dans la mesure où la Municipalité a aussi ce souci-là et travaille activement au développement des services, de, je ne sais pas comment il faut le dire en français mais je vais essayer, « gouvernement électronique », je pense qu'on peut le dire comme cela, nous ne voyons pas d'inconvénient à ce que cette motion soit transmise directement à la Municipalité.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

La discussion est toujours ouverte sur la prise en considération de cette motion. Si la parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

La prise en considération de cette motion et son renvoi à la Municipalité sont acceptés à l'unanimité.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

14.7

Une Question de M. le Conseiller Jean-Hugues SCHÜLÉ (Pourquoi l'ordre du jour du Conseil communal ne paraît-il pas dans le journal « La Région » ?)

Question à la Municipalité ou peut-être au Bureau du Conseil communal. Nouvelle législature, le premier tour des élections communales aura lieu le 13 mars 2011. Ce sont donc les électrices et les électeurs de la Ville, et peut-être de Gressy, qui voteront pour l'élection des Conseillers communaux et de l'Exécutif. Nous avons, ou vous aurez, un moyen de propagande important jusqu'à cette date, pour vous profiler. Ce moyen, c'est la TV, toute locale, la nôtre de ce soir, par exemple, et le site internet de la Commune, c'est une nouveauté.

C'est une publicité parvenue dans le journal « 24 Heures » qui donne toutes les informations. Chacun l'aura compris, c'est un sérieux coup de pouce. Mais comment allez-vous sensibiliser la population de la Ville en oubliant un média important, qui paraît trois fois par semaine, et de plus un tous ménages le vendredi. Chaque foyer est donc touché.

Je pense qu'il serait judicieux de publier l'ordre du jour du Conseil communal aussi dans « La Région », car je doute que les habitants de Nyon ou de Bex, lecteurs de « 24 Heures », soient de fidèles soutiens lors des prochaines élections, le soleil brille pour tout le monde, on est d'accord, alors je pose la question pour savoir s'il s'agit d'un oubli, ou d'un manque de confiance face au journal « La Région », un complément indispensable pour être aussi bien informé sur le ménage communal.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Il ne s'agit en tout cas pas d'une marque de méfiance, puisque nous publions tous les avis officiels de la Commune dans le journal de « La Région ». Vous avez pu le voir, toutes les avis d'enquêtes sont dans ce journal-là et pas dans son concurrent « 24 Heures », donc au pire c'est un oubli, nous allons vérifier cela pour vous donner satisfaction.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

14.8

Des Remerciements de M. le Conseiller Maximilien BERNHARD (Poursuite de l'activité de la garderie du Lapin Bleu)

Je tenais simplement, au nom du comité pétitionnaire pour la sauvegarde du Lapin Bleu ainsi qu'au nom des 3600 signataires de cette pétition, à remercier la Municipalité très sincèrement pour avoir trouvé une solution pour permettre à cette garderie de poursuivre ses activités.

Je suis par ailleurs convaincu que la Municipalité trouvera également une autre solution pour pérenniser les activités de cette garderie, notamment du fait que, chiffres à l'appui, et j'ai transmis ces chiffres au Président de la Commission des pétitions, la fréquentation de cette garderie a été en constante augmentation depuis ces 4 ou 5 dernières années. Voilà. Je voulais remercier la Municipalité à ce sujet.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

La discussion est toujours ouverte au point 14 de notre ordre du jour.

S'il n'y a plus de demande d'interventions de la part des membres de l'assemblée, je me tourne vers la Municipalité pour lui demander si elle a des réponses à apporter à ce Conseil ?

Clôture

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Non, Mme la Présidente.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

Si la parole n'est plus demandée, la discussion est donc close.

Nous arrivons ainsi au terme de notre séance. Je remercie chacun de sa participation ainsi que le public et les téléspectatrices et téléspectateurs de nous avoir suivis.

Je vous donne rendez-vous le jeudi 3 juin 2010 à 20h.

Il est 22h15, je lève cette séance en vous souhaitant une bonne fin de soirée.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Marianne SAVARY

Valérie OUTEMZABET

Présidente

Secrétaire adjointe

TABLE DES MATIERES

du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 6 mai 2010

	Page
1. Appel.....	230
2. Approbation du PV du 25 mars 2010.....	230
3. Démissions	230
4. Assermentations	231
5. Communications de la Présidente	232
6. Communications de la Municipalité.....	233
7. Préavis n° PR10.07PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 25'450'000.-- pour la réalisation de la deuxième étape du centre sportif des Isles 📖 M. Jérôme WULLIAMOZ, rapporteur.	234
8. Préavis n° PR10.09PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 3'775'000.-- pour la réalisation des travaux nécessaires au réaménagement du chemin de la Sallaz entre l'avenue des Sciences et l'avenue Pierre-de-Savoie, augmentation du gabarit à hauteur de 4 m 50 au droit du pont CFF. 📖 Mme Anna-Rita BARTOLOTTA, rapportrice.	236
9. Préavis n° PR10.10PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 2'100'000.-- pour l'acquisition de 7'950m ² de la parcelle 2'174 dite du Parc Piguet, en réponse à la motion de Mme la Conseillère Sarah WINTEREGG. 📖 M. Vassilis VENIZELOS, Président de la Commission des affaires immobilières, rapporteur de minorité. 📖 Mme Valérie JAGGI-WEPF, rapportrice de majorité.	237
10. Préavis n° PR10.11PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 344'000.-- pour le renouvellement du réseau électrique basse tension aux rues de la Faïencerie, Elie Bertrand, Acacias et de Félice. 📖 M. Jean-Marc SANDOZ, rapporteur.....	253
11. Préavis n° PR10.12PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr.1'000'000.-- pour la réalisation de la 5ème étape 2010-2011 du Plan décennal des écoles. 📖 M. Brian OOSTERHOFF, rapporteur.	254
12. Préavis n° PR10.13PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 1'525'000.-- pour la construction et/ou la modification de sept stations électriques MT-BT 📖 M. Jean-Louis VIAL, rapporteur.	255
13. Nomination d'un membre suppléant a la Commission des affaires immobilières.	256
14. Propositions individuelles et interpellations.....	256
14.1 Un Postulat de M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF (Pour associer l'Association vaudoise du Coin de terre à l'étude de faisabilité du plan partiel d'affectation « Coteau-est »)	256

14.2	Une Interpellation de M. le Conseiller Jean-Louis VIAL (concernant l'animation « Service Pâques » du 2 au 8 avril 2010).....	257
14.3	Une Question de Mme la Conseillère Gloria CAPT (Panneaux signalétiques de la Ville)	260
14.4	Une Question de Mme la Conseillère Gloria CAPT (Des goûts et des couleurs ! Couleur du bâtiment à la rue des Moulins)	261
14.5	Une Motion de M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET (Pour un congé paternité de 20 jours dans l'administration yverdonnoise)	262
14.6	Une Motion de M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET (e-gouvernement à Yverdon-les-Bains : pour un pilier public virtuel sur le site internet de la Ville)	263
14.7	Une Question de M. le Conseiller Jean-Hugues SCHÜLÉ (Pourquoi l'ordre du jour du Conseil communal ne paraît-il pas dans le journal « La Région » ?)	265
14.8	Des Remerciements de M. le Conseiller Maximilien BERNHARD (Poursuite de l'activité de la garderie du Lapin Bleu)	265